



COMMUNE DE GRANDE-SYNTHE

PROCES VERBAL

DU

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 février 2010

- I. **APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 8 DECEMBRE 2009**
- II. **DELIBERATIONS SOUMISES AU CONSEIL DU 9 FEVRIER 2010**
 - A. **ADMINISTRATION GENERALE**
 - 1. Avis du Conseil Municipal sur la demande d'affiliation au CDG 59 – Syndicat mixte des aéroports de Lille Lesquin et de Merville
 - 2. Remboursement des frais de mission et de déplacement du personnel communal
 - 3. Gratification des stagiaires de l'enseignement supérieur
 - 4. Délégations d'attributions du Conseil Municipal au Maire – modification des délibérations antérieures
 - 5. rapport annuel – prix et qualité du service public de l'assainissement – année 2008
 - 6. création de poste contractuel – Directeur de la Communication
 - 7. mise à disposition d'un agent communal à la Régie de Quartiers de Grande-Synthe
 - B. **PROGRAMMATION**
 - 1. Demande de fonds de concours à la CUD au titre de la dotation de solidarité communautaire pour la totale gratuité du transport et des droits d'entrée des écoliers dans les équipements communautaires à vocation pédagogique. - année 2010
 - 2. Demande de fonds de concours à la CUD pour le fonctionnement du Centre d'Initiation à l'Environnement au titre de l'année 2010
 - C. **URBANISME – AFFAIRES FONCIERES ET IMMOBILIERES**
 - 1. Vente de terrain – M. et Mme KOUJOUTE – rue des Platanes
 - 2. Vente maison – rue de la Haye – M. et Mme MESSIAEN
 - 3. Cession de terrain - Partenord Habitat/Ville de Grande-Synthe
 - D. **CONTRATS – MARCHES**
 - 1. Etat récapitulatif des marchés lancés en procédure adaptée depuis le 8 décembre 2009
 - E. **FINANCES**
 - 1. Débat d'orientation budgétaire
 - 2. Ouverture exceptionnelle des Crédits Dépenses Investissement avant adoption BP 2010
 - 3. Attribution d'une subvention exceptionnelle à « la Fondation de France » au titre de la solidarité avec les populations sinistrées d'HAITI
 - 4. Attribution d'une subvention exceptionnelle au « Groupe de Secours Catastrophe Français » au titre de la solidarité avec les populations sinistrées d'HAITI
- III. **APPROBATION DES DECISIONS PRISES ENTRE LE 8 DECEMBRE 2009 ET LE 9 FEVRIER 2010**

PRESENTS :

M. Damien CAREME, Maire ;

Mmes, MM. Nicole FOURICQUET, Gérald CORMIER, Corinne MARTIN, Patrick EECKHOUDT, Nadine ODOT, Ahmed CHERIET, Martial BEYAERT, Olivier BERTHE, Adjoints ;

Mmes, MM., Nicolle LUSTRE, Jean-Christophe PLAQUET, Evelyne HAEGMAN, Chaabani LASOA, Marie-Line VANDENBOSSCHE, Jean-Claude MORET, Didier BOMMELAERE, Nadia ZEMBILGOTIAN, Ellen LEBECQUE, Patrick GARNIER, Sabrina KHELLAF, Eric FONTAINE, Fabien GHEERARDYN, Félix TERTULLIANI, Geneviève WILLOT, Delphine AJUTO, Jean-Claude AUBRUN, Féthi RIAH, Monique MERLEN, Nathalie DESMAZIERES
Conseillers Municipaux.

POUVOIRS :

Mmes, MM., Selima CHABAB à Damien CAREME, Christelle COUSEIN à Corinne MARTIN, Khaled EL AMRANI à Gérald CORMIER, Sandrine ESPOSITO à Nicole FOURICQUET, Corinne MOREL à Evelyne HAEGMAN, Karima TOUIL à Nathalie DESMAZIERES

Monsieur le Maire :

Il est 18 heures, nous allons démarrer notre séance publique de Conseil Municipal.

Monsieur le Maire propose que le secrétaire de la séance soit Monsieur Patrick EECKHOUDT à qui il demande de procéder à l'appel des élus.

Monsieur le Maire :

Merci, le quorum étant atteint, nous pourrons délibérer valablement.

Mes Chers collègues,

Je ne peux décemment commencer à aborder les différents points inscrits à l'ordre du jour de notre séance publique du conseil municipal sans aborder les difficultés que rencontre notre agglomération, et que rencontrent surtout, les centaines de familles plongées dans l'angoisse des lendemains et dans le doute, avec la décision de TOTAL de fermer sa raffinerie.

Trop c'est trop !

Comment un groupe qui va annoncer dans 2 jours, près de 9 milliards d'euros de bénéfices, après avoir réalisé le record de bénéfices jamais atteint par une entreprise française en 2008 de plus de 12 milliards d'euros, comment une entreprise française, classée au 20^{ème} rang des plus grosses capitalisations boursières du monde avec 117,9 milliards de dollars, comment ce groupe peut-il se permettre de tels agissements ?

Comment peut-il jeter ainsi, avec dédain, ses 380 salariés et 450 sous-traitants comme des mouchoirs usagés ?

Comment peut-il, avec un aplomb frisant le morbide, comme l'a fait M.GUILLEBOT, directeur des ressources humaines du groupe que j'ai rencontré avec les syndicats à la tour de la Défense lundi dernier, comment peut-il féliciter tous ces « employés modèles », les qualifier d'« admirables », saluer leur « sérieux », leur « professionnalisme », leurs « compétences », tout en leur annonçant qu'ils avaient préféré construire une raffinerie en Arabie Saoudite plutôt que de laisser EXON le faire, et fermer celle de Dunkerque (et d'autres demain), pour rester français.

Mais, Monsieur de Margerie, ne vous réfugiez pas derrière de tels propos identitaires.

Votre seule identité à vous, votre seul graal, c'est l'argent !

Et construire une raffinerie en Arabie Saoudite, c'est moins de contraintes sociales et surtout, beaucoup moins de contraintes environnementales.

Vous pourrez polluer en toute tranquillité en échappant aux quotas d'émissions de gaz à effet de serre, contrairement aux propos iniques et mensongers que vous tenez concernant votre volonté de contribuer à l'effort international de lutte contre le réchauffement climatique.

C'est donc plus d'argent.

Beaucoup plus d'argent.

Toujours plus d'argent !

C'est tout ce qui motive votre décision !

Et rien d'autre !

Mais ceux qui vous ont porté là, ce sont ces milliers de travailleurs qui ont œuvré depuis des décennies pour amener cette ancienne entreprise nationale (je vous rappelle que c'est la Compagnie Française de Raffinage qui s'est implantée sur le littoral en 1974), au plus haut niveau.

Pour l'Etat qui vous a mené là, pour ces salariés qui vous ont mené là, vous pourriez au moins avoir un peu plus de considération, Monsieur le Directeur Général !

L'Humain n'est pas quantité négligeable, quoique vous en pensiez, Monsieur de MARGERIE.

Mais, puisque la décision de reporter l'annonce de la fermeture, a été prise après un coup de téléphone du Président de la République le samedi 30 janvier, c'est donc que le Président, Monsieur SARKOZY, a quelque influence sur le Directeur Général de TOTAL.

Alors, Mesdames et Messieurs les membres du conseil municipal, je vous propose d'inviter Monsieur le Président de la République à venir expliquer aux salariés du groupe, à leurs familles, mais aussi aux élus du territoire, comment il conçoit leur avenir et l'avenir de notre agglomération.

Mais pas question de nous refaire le coup de Gandrange, Monsieur le Président.

Pas question de nous refaire le coup de Molex dans la Haute-Garonne, Monsieur le Président.

Encore moins question de nous refaire le coup des New-Fabris, des Chaffoteaux et Maury, des Sony, des 3M ou des Caterpillar, par la voix de votre Secrétaire d'Etat à l'Industrie, Monsieur ESTROSI, Monsieur le Président.

Enfin, pas question, non plus, de nous refaire celui de Renault avec la production de la CLIO 4 Monsieur le Président.

Finies les annonces et les promesses, nous voulons des décisions.

Des décisions fermes et définitives.

Les habitants de Grande-Synthe particulièrement, mais aussi de toute l'agglomération dunkerquoise, sont en grande majorité des ouvriers qui depuis plus de 50 ans, se sacrifient corps et âmes à l'industrie.

Pour témoin, le salaire annuel moyen des grand-synthois, qui n'est que de 9000 €uros, Monsieur le Président !

Mais c'est vrai aussi de nos villes voisines.

C'est notre région aussi, qui affiche une espérance de vie moyenne de 5 ans en dessous de la moyenne nationale.

C'est ici aussi, que l'on retrouve le taux de maladies professionnelles le plus important de France.

Le dunkerquois a sacrifié son territoire à l'industrie.

Et pour couronner le tout, à nous, collectivités territoriales, vous nous retirez nos ressources avec la suppression de la Taxe Professionnelle. Ce qui n'empêche pas d'ailleurs TOTAL de partir, malgré les 20 millions de TP qu'elle aurait économisés annuellement, prouvant ainsi l'absurdité de la mesure.

Et vous voudriez aujourd'hui, laisser faire le marché sans réagir.

Où sont vos bonnes intentions lorsque vous commandiez un rapport à Joseph STIGLITZ sur le développement humain, Monsieur le Président ?

*Monsieur le Président, dites aux salariés de TOTAL, mais aussi à ceux de REXAM, à ceux d'ISOCAB, à ceux de BETAFENCE, à ceux d'ARCELOR MITTAL, dites-leur, **avant les élections régionales**, ce que vous comptez faire d'eux.*

Mais ne leur dites surtout pas, que la proposition de TOTAL est bonne.

Un terminal méthanier : ça n'est que 70 emplois maximum.

Le centre de formation et d'assistance technique, ce ne sont que 2/3 des salariés repris... et encore ! pour les envoyer 3 semaines par mois sur des chantiers, ailleurs en France, ce qu'ils refusent, et on les comprend !

Quant aux 450 sous-traitants, aucune solution, à eux, ne leur est proposée !

Et puis dites-nous Monsieur le Président, dites-nous à nous, les élus du territoire, quelle est la politique industrielle que vous comptez mettre en place pour éviter cette catastrophe sociale annoncée.

Et nous ne nous satisferons pas de paroles.

Nous exigeons des actes : dites-nous combien vous mettez, financièrement, sur notre territoire pour investir dans l'avenir.

*L'hebdomadaire Marianne, l'a révélé sur son site hier soir, vous venez encore de faire un cadeau de 20 milliards d'euros au CAC 40, **en échange de rien**.*

Les moyens, vous les avez, Monsieur le Président.

Mais vous vous obstinez à les réserver à la même caste.

C'est ce que nous dénonçons fortement, aux côtés des travailleurs, dans ce combat qui est le combat de notre agglomération.

Madame Nathalie DESMAZIERES:

J'aurais voulu faire également une déclaration si vous me le permettez Monsieur le Maire ?

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les élus, Mesdames et Messieurs,

Nous ne pouvions commencer ce conseil municipal sans évoquer, il me semble, notre situation économique, sociale et politique locale, voire nationale.

Le texte que vous trouverez sur votre bureau est celui de Madame TOUIL, conseillère municipale. Je vous invite à le lire. Celle-ci évoque d'une manière remarquable les dérives de cette mondialisation libérale, la casse des services publics, les délocalisations massives, le règne de l'argent roi. Elle dénonce ce débat méprisable et hypocrite sur l'identité nationale qui exacerbe les sentiments les plus vils de certains de nos concitoyens, contre celles et ceux différents, désignés comme uniques responsables de tous leurs maux et de leurs souffrances. Et enfin et surtout, elle lance un appel, un appel à la résistance et à la vigilance face à ces dérives, ces décisions politiques d'un autre âge pas si lointain qui conduisent à la haine, à la destruction, au massacre de millions d'êtres humains. Elle nous parle d'éthique, de l'homme et de la femme politique. Or il est vrai qu'aujourd'hui, ici plus qu'ailleurs, il me paraît urgent, voire indispensable, que chacun d'entre nous, Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les élus, nous répondions à cet appel, que nous soyons enfin tous capables de nous rassembler afin de défendre les valeurs fondamentales de notre République, que sont la Liberté, l'Égalité, la Fraternité, et la Laïcité, si mises à mal aujourd'hui. Si nous ne réagissons pas, nous serions alors tous coupables d'avoir laissé faire, laissé dire, coupables d'avoir oublié que celles et ceux qui nous ont élus et uniquement eux, attendent de nous que nous défendions l'intérêt public et général de nos concitoyens, tous nos concitoyens.... Ne tombons pas dans le piège tendu du populisme, de la délation et de la politique spectacle. Cherchons les moyens et mettons les en œuvre afin de réconcilier le citoyen avec le politique afin de redonner à la politique, la vraie politique, toutes ses lettres de noblesse. Merci de votre attention.

Monsieur Félix TERTULLIANI :

Je voudrais revenir sur la situation de Total. Ça pose un problème de fond énorme puisque visiblement le politique a abandonné son pouvoir disons, au niveau national ou local, j'entends, d'une manière générale d'ailleurs, mais c'est un peu partout parce que il y a plusieurs formes de clientélisme dans cette affaire de politique et donc chacun abandonne des prérogatives ou des pouvoirs. Ce qui est inquiétant avec la Raffinerie, c'est que d'autres alentour pourraient avoir l'envie de faire la même chose, d'ailleurs ça nous pend au nez puisque MITTAL possède toutes les usines sidérurgiques, donc s'il y a un lieu qui les « enquiquine » et bien ils poussent la production ailleurs, ils ferment le site. Donc, l'humain, et bien évidemment, il semble être complètement abandonné et c'est vrai que le Président pourrait venir, puisqu'il se déplace beaucoup, il pourrait venir expliquer aux salariés et à la population locale, un petit peu ce qu'il entend faire dans cette histoire. En tout cas, il est clair qu'il faut rester solidaires du personnel de TOTAL et des sous-traitants, parce que le personnel TOTAL, malgré tout, ils perdent leurs emplois, c'est dramatique, mais il peut y avoir des indemnités, des mutations etc... les sous-traitants, et j'en connais quelques-uns, et bien eux, ils sont « chou blanc » et ils n'auront qu'à se « démerder » pour dire exactement le sens du mot, pour trouver quelque chose. Donc ils vont aller frapper dans les organismes sociaux, parce que malheureusement, ils n'auront pas d'autres alternatives, donc évidemment on ne peut qu'être solidaires de la démarche et soutenir ce personnel totalement.

Monsieur le Maire :

Je vous remercie. Monsieur RIAH ?

Monsieur Féthi RIAH :

Bonsoir tout le monde.

Déjà une remarque, j'espère que dans les prochains conseils municipaux, il nous sera donné la possibilité également de pouvoir intervenir et faire des déclarations sans avoir à nous réclamer des courriers ou un délai de 48 heures. Et pour revenir sur le débat sur l'identité nationale, bien sûr c'est un débat fourre tout, c'est un débat dans lequel on s'est permis d'insulter tout et tout le monde. C'est un débat qui est malvenu, mais je pense qu'il faut se garder de faire la morale aux autres, parce que je crois que le spectacle que nous donnent nos politiques à nous il n'est pas à la hauteur du mandat

que leur ont donné les électeurs. Je prendrai juste un exemple, lorsque j'ai présenté ma candidature, tout ce que j'ai dû subir comme insultes de par mes origines. Je crois qu'on n'a pas à faire la leçon aux autres, je crois qu'on doit balayer d'abord devant chez soi et on le voit bien avec Georges FRECHE qui malgré ses propos contre les harkis, n'a pas tout de suite été sanctionné et quand on a touché à un cadre du PS, à ce moment là, on s'est permis d'être prêt à abandonner la Région, avant cela, on n'était pas prêt à abandonner la Région, on était prêt à la laisser à Georges FRECHE. Donc, ne faisons pas la morale aux autres et balayons devant chez soi. Et autre remarque sur TOTAL, bien sûr, pour dire notre totale solidarité, comme l'a dit Félix, donc je ne reviendrai pas là-dessus. Mais je voulais juste dire en plus, qu'il ne faut pas trop instrumentaliser ces questions sociales depuis plusieurs semaines. Je sais bien que les élections régionales, vous êtes candidat Monsieur le Maire, mais je crois que vous êtes Conseiller Régional sortant, la majorité au département et à la Région, elle est socialiste, maintenant, c'est de faire le bilan de votre action, qu'est-ce que vous avez fait pour sortir notre région de son marasme économique, qu'est-ce que vous avez fait pour rattraper le retard en matière de santé, parce que nous sommes la dernière région en matière de santé et avec un taux de surmortalité des plus élevés de France. Donc, c'est ça les vraies questions. Et vous voyez grâce à la démocratie, Monsieur le Maire, vous pouvez critiquer librement un Président de la République, mais nous, il nous est souvent difficile de vous critiquer en tant que Maire, ou de nous exprimer, voire de nous retrouver devant des Tribunaux, parce qu'on critique votre politique.

Monsieur le Maire :

Bien encore une fois, je ne pensais pas qu'on en arriverait à ce niveau Monsieur RIAH, et je trouve cela malheureux, parce que, je ne faisais pas du tout l'apogée de la politique régionale ici, ce n'est pas le lieu, je ne confonds pas les genres, Monsieur RIAH. TOTAL, c'est un évènement qui vient de se produire, allez demander aux salariés s'il y a une récupération politique de ma part de cet évènement, ils vous répondront eux-mêmes. Je ne répondrai pas à leur place, allez les voir, ça leur fera plaisir d'ailleurs de vous voir, ils se sentiront soutenus.

Monsieur Féthi RIAH :

J'attends pas les élections pour être sur le terrain, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire :

Non, moi non plus Monsieur RIAH ! Enfin, bref ! Juste Monsieur TERTULLIANI, je suis d'accord avec vous que les politiques ont abandonné l'économie, sauf qu'on vient de prouver à travers la crise, et l'argent public qui était injecté dans les banques et dans l'économie, on le voit même la prime à la casse de l'automobile, c'est une manière d'injecter de l'argent dans l'économie. On sait trouver l'Etat quand on a besoin de l'Etat et les deniers publics, donc il y a des moyens, je le disais tout à l'heure, sauf qu'on ne choisit pas de les mettre forcément au bon endroit. Voilà, on va à notre ordre du jour.

I. APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 8 DECEMBRE 2009

Monsieur le Maire :

Vous avez reçu le procès verbal de la séance du 8 décembre 2009 qui vous est parvenu le 3 février 2010. Y-a-t-il des observations ?

Monsieur Féthi RIAH :

Enfin c'est plutôt des remarques par rapport à ce qu'à transmis la presse locale à nos concitoyens. Au début, j'ai lu la presse « Le phare dunkerquois » qui est apparu juste après le Conseil Municipal, et la Voix du Nord. Alors je crois que dans la Voix du Nord, on a indiqué que l'opposition s'était abstenue sur deux associations, on ne s'est abstenu que sur l'ASTV –mais dans le procès-verbal c'est inscrit – mais je préfère que les choses soient claires, donc l'opposition ne s'est abstenue que sur l'ASTV, et ensuite, je pensais que c'était dans le procès-verbal, parce que j'avais lu le Phare dunkerquois qui disait qu'il n'y avait pas d'élus de la majorité dans le conseil d'administration de l'ASTV, en relisant le procès-verbal, je vois que vous n'avez jamais dit ça Monsieur le Maire, donc, je voulais que la presse rectifie qu'il y avait effectivement 4 membres du Conseil Municipal de la majorité dans le conseil d'administration de l'ASTV, et que le siège de l'opposition avait été supprimé. Autre remarque, à titre personnel, je crois que les élus minoritaires que nous sommes, nous n'avons jamais été contre la liberté d'entreprise ni la liberté d'entreprendre, nous sommes toujours à côté du petit commerce, nous avons toujours défendu le petit commerce face aux grandes enseignes, et donc je voudrais aussi par là même, par cette délibération, éviter qu'on instrumentalise ces questions là et que par voix de presse on fasse croire que l'opposition soit contre les petits commerces.

Monsieur le Maire :

Monsieur RIAH, on fait l'approbation du procès-verbal du Conseil, pas les comptes-rendus de la presse !

Monsieur Féthi RIAH :

Non, vous n'avez pas compris, Monsieur le Maire, quand vous lisez la presse, vous auriez dit, vous, qu'il n'y avait pas d'élus, donc...

Monsieur le Maire :

Mais vous savez, il y a pleins de choses qu'on nous fait dire, qu'on ne dit pas !

Monsieur Féthi RIAH :

C'est important.

Monsieur le Maire :

Vous le savez bien, Monsieur RIAH, on nous fait dire des choses souvent qu'on n'a jamais tenues ou fait croire des choses.

Monsieur Féthi RIAH :

D'accord. On a le droit de rectifier certaines choses, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire :

Mais adressez-vous à la presse, mais pas à la séance publique du Conseil.

Monsieur Féthi RIAH :

J'en profite comme vous en avez profité pour parler des régionales à la presse.

Monsieur le Maire :

Sur le procès-verbal du Conseil, Y-a-t-il des observations ?

Madame Delphine AJUTO :

Il y a une petite erreur à la page 22, ce n'est pas Madame Laurence AJUTO, c'est Madame Delphine AJUTO.

Monsieur le Maire :

Pardon, on va rectifier. Pas d'autres observations ? Je considère qu'il est adopté. Je vous remercie.

Après les remarques de Monsieur, Féthi RIAH et de Madame Delphine AJUTO, Monsieur le Maire soumet au vote le procès verbal du Conseil Municipal du 8 décembre 2009.

VOTE :

Pour :	35
Contre :	0
Abstention :	0

Le procès verbal de la séance du 8 décembre est adopté à l'unanimité.

II. DELIBERATIONS SOUMISES AU CONSEIL DU 9 FEVRIER 2010

A. ADMINISTRATION GENERALE

RAPPORTEUR : Nicole FOURICQUET

1. Avis du Conseil Municipal sur la demande d'affiliation au CDG 59 – Syndicat mixte des aéroports de Lille Lesquin et de Merville

Monsieur Le Maire informe l'Assemblée que le syndicat mixte des aéroports de Lille-Lesquin et de Merville, dont le siège administratif est situé au 151 avenue Hoover à LILLE, a sollicité son affiliation volontaire au Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord.

Conformément à la loi 84-53 du 26 janvier 1984 et au décret 85-643 du 26 juin 1985, la consultation des collectivités et établissements publics est préalablement nécessaire à l'acceptation de nouvelles demandes d'affiliation au Centre de Gestion.

Monsieur Le Maire demande donc à l'Assemblée de se prononcer sur l'affiliation de cet établissement au Centre de Gestion.

Monsieur Félix TERTULLIANI :

Oui, qu'est-ce qui motive leur demande ? Est-ce que ça leur rapporte quelque chose ?

Monsieur le Maire :

Vous savez, c'est la compétence qu'a prise la Région. Comme la Région étant au centre de gestion du nord, puisque collectivité territoriale, il faut qu'elle ouvre ça aussi au centre de gestion. Et donc, tous les adhérents doivent se prononcer.

Où ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE

D'émettre un avis favorable à l'affiliation au CDG 59 du Syndicat Mixte des aéroports de Lille-Lesquin et de Merville à partir du 1^{er} janvier 2010.

2. Remboursement des frais de mission et de déplacement du personnel communal

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que les agents territoriaux peuvent bénéficier de remboursement de frais induits par l'exercice de leurs fonctions pour le compte de la collectivité.

La réglementation fixe un cadre général mais donne compétence aux organes délibérants des collectivités pour fixer certaines modalités de remboursement et pour moduler le montant des indemnités.

Il en va ainsi des remboursements des frais de restauration et d'hébergement, en cas de stage ou de mission et des frais liés au recours aux transports publics pour effectuer le trajet domicile-lieu de travail.

Les frais d'utilisation des transports publics dans le cadre de déplacement domicile travail

L'article 20 de la loi 2008-1330 de financement de la sécurité sociale pour 2009 du 17 décembre 2008 prévoit une prise en charge obligatoire des frais de transport public pour tous les employeurs publics d'Ile de France. Dans le même temps, l'article 5.1 de la loi 82-684 du 4 août 1982 relative à la participation de l'employeur au financement des transports publics urbains a été modifiée par le décret 2007-23 qui permet à toute personne physique ou morale, publique ou privée, de prendre en charge tout ou partie du prix des titres de transport public.

Le 25 juin 2009, un document d'orientation salariale a prévu d'homogénéiser ces pratiques aux 3 fonctions publiques, et cette possibilité a été actée.

L'avis du CSFPT du 25 novembre 2009 retient un remboursement de 50 % du coût des abonnements multimodaux, illimités ou à renouvellement tacite ou implicite, de la SNCF, des entreprises de transports publics ou des régies organisées par toute personne publique, pour les agents territoriaux.

Les frais d'hébergement et de repas

Pour la Fonction Publique de l'Etat, un arrêté ministériel du 3 juillet 2006 fixe les taux forfaitaires de prise en charge des frais d'hébergement et de repas.

Cet arrêté prévoit que l'indemnité maximale pour le remboursement des frais d'hébergement est de 60 € par nuit, et de 15,25 € par repas.

Où ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE :

- de prendre en charge les titres d'abonnements souscrits par les agents pour effectuer le trajet domicile-lieu de travail par des moyens de transports publics à raison de 50 % de leur montant ;
- de retenir le principe d'un remboursement des frais de repas du midi et du soir réellement engagés par l'agent, sur présentation de justificatifs, dans la limite du taux de 15,25 € par repas et 60 € pour les frais d'hébergement.

1. Gratification des stagiaires de l'enseignement supérieur

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée que la loi pour l'égalité des chances du 31 mars 2006 a instauré un cadre juridique pour l'accueil des stagiaires de l'enseignement supérieur.

Par circulaire du Ministère de l'Intérieur du 4 novembre 2009, ce cadre juridique est étendu à l'accueil de stagiaires dans les collectivités territoriales.

Cette circulaire permet de :

- gratifier tout étudiant de l'enseignement supérieur qui effectue une formation pratique dans le cadre de son cursus ;
- signer une convention de stage entre l'établissement d'enseignement, le stagiaire et la collectivité, qui définit, avant le début du stage, le déroulement de celui-ci ;
- accorder aux stagiaires une gratification horaire forfaitaire n'excédant pas 12,5 % du plafond de la sécurité sociale lorsque la durée de stage est supérieure à 2 mois.

Chaque année, la ville de Grande-Synthe accueille au sein de ses services, une dizaine de stagiaires de l'enseignement supérieur dans le cadre d'un stage de 2 à 6 mois. L'application de cette circulaire permettrait de valoriser le travail fourni et d'aider financièrement les jeunes étudiants ainsi accueillis.

Où ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE

- D'instaurer une gratification mensuelle forfaitaire pour les stagiaires de l'enseignement supérieur dans le cadre de leur cursus représentant 12,5 % du plafond horaire de la sécurité sociale en vigueur à la période de stage ;
- D'octroyer cette gratification aux stagiaires dont la convention prévoit un temps de présence supérieur à 2 mois consécutifs avec 40 jours minimum de présence au cours de cette période ;
- D'accorder cette gratification à compter du 1^{er} jour de stage effectif et de la verser mensuellement à terme échu
- D'autoriser Monsieur Le Maire à signer les conventions de stage tripartites entre la Maison Communale l'Etablissement d'enseignement et l'étudiant accueilli.

4. Délégations d'attributions du Conseil Municipal au Maire – modification des délibérations des 27 mars 2008 et 24 mars 2009

RAPPORTEUR : Martial BEYAERT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2122-22 ;

Vu la circulaire n° 09-110 de la Direction des Relations avec les Collectivités Territoriales de la Préfecture du Nord,

Considérant qu'il convient, en cas d'empêchement de Monsieur le Maire, de prévoir son remplacement afin de faciliter la bonne marche de l'administration communale,

Où ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE

Article 1 :

Monsieur le Maire est chargé, par délégation du Conseil Municipal, et ce pour la durée de son mandat, de prendre les décisions relevant des domaines énumérés à l'article L 2122-22 du Code Général des

Collectivités Territoriales, tels que repris dans les textes des délibérations des 27 mars 2008 et 24 mars 2009.

Article 2 :

En application de l'article L 2122-17 du C.G.C.T., en cas d'empêchement de Monsieur le Maire, les délégations accordées à celui-ci au titre de l'article L 2122-22 du CGCT pourront être exercées par un adjoint dans l'ordre des nominations.

5. rapport annuel – prix et qualité du service public de l'assainissement – année 2008

RAPPORTEUR : Patrick EECKHOUDT

En application de la loi du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement et de ses décrets d'application du 6 mai 1995 et du 11 mai 2000, le Président de la Communauté Urbaine de Dunkerque adresse chaque année, au maire de chaque commune membre, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement.

Ce rapport est communiqué aux membres de l'assemblée municipale.

Le Conseil Municipal,

PREND ACTE de la communication qui lui a été faite du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement pour l'année 2008 transmis par le Président de la Communauté Urbaine de Dunkerque.

6. création de poste contractuel – Directeur de la Communication

RAPPORTEUR : Nicole FOURICQUET

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que la ville de Grande-Synthe entend renforcer son attractivité en dynamisant et en valorisant son image.

Il ajoute qu'il est urgent dans ce contexte de procéder au recrutement d'un Directeur de Communication pour remédier à la vacance du poste.

Sous la responsabilité du Directeur Général des Services, il (elle) sera chargé(e) d'assurer le pilotage et la mise en œuvre des plans de communication.

A ce titre, il ou elle sera chargé(e) de :

- Elaborer, mettre en œuvre et suivre la stratégie globale de communication externe ;
- Promouvoir l'image de marque de la ville et les valeurs véhiculées par tous supports (site internet, plaquettes, expositions...) ;
- Coordonner les relations presse et développer des partenariats locaux, régionaux, institutions, associatifs... ;
- Concevoir et mettre en œuvre tous moyens d'action et réseaux de communication visant à faciliter les relations de la collectivité territoriale avec son environnement (économique, social, politique...) ;
- Concevoir les évènements spéciaux et campagnes de communication thématiques (urbanisme en particulier) ;
- Concevoir une stratégie de communication adaptée au développement d'un projet, d'un évènement ou d'un équipement ;
- Réaliser le plan de communication annuel ;
- Elaborer et assurer le suivi des supports de communication ;
- Etre créatif et « original » en sachant dépasser la communication institutionnelle classique ;
- Manager une équipe et monter un budget.

Cet agent devra pouvoir justifier du profil suivant :

- Avoir suivi un enseignement dans une école de journalisme reconnue par la profession ;
- Avoir été journaliste (carte de presse) serait apprécié ;
- Avoir une bonne connaissance des médias et du monde de la presse ;
- Expérience réussie dans les collectivités territoriales (en particulier communication liée au développement urbain) ;
- Etre en capacité d'analyser les projets politiques ;
- Posséder de bonnes connaissances de l'environnement juridique de la communication (droit à l'image) ;

- Maîtriser les technologies de communication multimédia et techniques de marketing ;
- Etre disponible ;
- Posséder des facilités rédactionnelles, aisance expression écrite, qualités créatives ;
- Etre force de proposition, esprit de synthèse ;
- Conduire des projets transversaux ;
- Maîtriser des outils de communication (PAO, audiovisuel)
- Connaître la chaîne graphique ;
- Capacités managériales.

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions modifiée et complétée par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982,

VU la loi n° 82-125 du 6 février 1982 relative à l'Administration territoriale de la République,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

VU le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié portant dispositions statutaires relatives aux agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale,

VU la déclaration de vacance de poste,

VU l'offre d'emploi parue dans la Gazette des Communes les 4 et 11 janvier 2010 ;

VU la délibération du conseil municipal du 17 mars 1992 visée par Monsieur le Sous-Préfet de Dunkerque le 23 avril 1992 instituant pour le personnel communal de Grande-Synthe, titulaires et non titulaires le régime indemnitaire en application du décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 modifié,

VU les délibérations instituant les modalités de paiement de la prime de vacances aux agents titulaires et non titulaires, à compter de l'année 2002,

VU la délibération du 19 mars 1985 visée par Monsieur le Sous-Préfet de Dunkerque le 1^{er} avril 1985 attribuant aux agents titulaires et non titulaires la prime dite de fin d'année,

VU la délibération du conseil municipal du 8 octobre 1996 visée par Monsieur le Sous-Préfet de Dunkerque le 21 octobre 1996 attribuant aux agents titulaires et non titulaires la prime d'habillement et de petit équipement aux agents non concernés par la dotation de vêtements de travail,

Considérant l'urgence et la nécessité des besoins du service pour mener les fonctions ci-dessus rappelées,

Considérant la carence de candidatures d'agents titulaires susceptibles de remplir ces missions, il convient de recourir à l'alinéa 5 de l'article 3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

La rémunération sera basée sur le grade d'attaché territorial principal 9^{ème} échelon à laquelle s'ajouteront les primes, vacances, 13^{ème} mois, d'habillement, IFTS et IEM, selon les règles établies pour l'attribution du régime indemnitaire prévues par le CTP du 10 juin 2003.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il appartient au Conseil Municipal de se prononcer sur cette création de poste, adaptant ainsi le tableau des effectifs aux besoins des services.

Madame Geneviève WILLOT :

A la lecture de cette délibération, nous sommes perplexes. Quand nous avons pris connaissance de l'ordre du jour, nous nous sommes demandés pourquoi le poste de Directeur de la Culture n'y figurait plus alors qu'il était mentionné dans le document de travail que nous avons reçu avant. Serait-il devenu le poste de Directeur de la Communication ? Nous savons que vous êtes prêt à tout pour embaucher vos copains, les copains des copains, les copains des copines, les copines des copains, mais tout de même, JLM n'a pas le profil de ce poste, donc, ce sont bien deux délibérations différentes. Je rappelle aux élus de la majorité, qu'ils ont déjà voté cette délibération il y a un peu plus d'un an, et que nous élus de l'opposition, nous n'avons pas participé au vote parce que nous avons déjà pressenti « l'entourloupe » et en avons avisé le sous-Préfet. D'ailleurs, Monsieur CAREME, ce jour là vous m'aviez répondu qu'il y avait quelqu'un de pressenti. Alors, au nom de mon groupe, je vous pose trois questions :

- pourquoi ce poste est-il vacant ?

- Y-a-t-il quelqu'un de pressenti pour ce poste ? Probablement VD !

- et qu'est devenu le poste de Directeur de la Culture ?

Monsieur le Maire :

Il faudrait qu'on aille rechercher dans le personnel la liste des membres des familles, des amis et des amis des amis, Madame WILLOT, peut être que vous verriez qu'il n'y a pas que des membres de la majorité, il y a aussi des membres de l'opposition qui figurent sur ces listes, donc c'est un peu facile ce genre d'attaque. On a, l'année dernière, recruté 1 130 personnes exactement, en plus des 750 titulaires, vous pouvez prendre un cas ou deux, bien évidemment sur une ville de 22 000 habitants, je peux aussi en prendre autant de l'autre côté, Madame WILLOT. Donc voilà, c'est tout, je ne vais pas aller plus loin sur ce genre de polémique qui ne m'intéresse vraiment absolument plus, parce que je pense qu'on a dépassé ça, qu'on a d'autres préoccupations plutôt que celle-là.

Je vais répondre à vos trois questions.

Pourquoi le poste est-il vacant ? Parce qu'on l'a ouvert pour un an et qu'on a relancé les candidatures et qu'on a pas eu d'agent titulaire sur le poste de Direction de la Communication, donc on a respecté la procédure, et voilà, on a réouvert ce poste et on le réinscrit aujourd'hui à l'ordre du jour de notre conseil municipal et il y a quelqu'un de pressenti ? Oui, c'est la personne qui occupait le poste qui sera reconduite dans les mêmes missions. Quand au poste de Directeur de la Culture, j'ai l'honneur de vous annoncer qu'il sera confié à Monsieur Ali DURU, attaché principal, en promotion dans sa carrière au sein des effectifs de la ville. Voilà, Madame WILLOT, comme nous le faisons depuis très longtemps et Ali DURU, il n'est membre d'aucune famille.

Madame Geneviève WILLOT :

De toute façon, vos réponses ne nous satisfont pas.

Monsieur le Maire :

Comme d'hab.

Madame Geneviève WILLOT :

De toute façon vous menez cette ville en patron omnipotent, on attendrait autre chose d'un Maire socialiste.

Monsieur le Maire :

Ah bon !

Madame Geneviève WILLOT :

En fait vous en avez le titre et nous, on en a les valeurs et le comportement.

Monsieur le Maire :

Ouh là ! Oui avec ce que vous venez de dire, c'en est un bel exemple, Madame WILLOT, des valeurs, nous ne les partageons pas effectivement. Bien. Monsieur RIAH ?

Monsieur Féthi RIAH :

Et bien donc sur cette délibération, et bien moi je tiens à pointer du doigt qu'il y a une contradiction. J'étais présent aux vœux la dernière fois, et on est en train de se plaindre tout le temps, la taxe professionnelle va être supprimée, l'Etat nous enlève de l'argent, et comment on va faire... et on est parti dans un discours qui fait peur à l'habitant, un discours où on terrorise les esprits, où on fait croire notamment en cette période d'élections que demain c'est l'apocalypse, demain on va être inondé, on aura 50 cm d'eau sous les pieds, vraiment vous terrifiez tout le monde, et là vous nous dites que vous n'avez plus d'argent mais vous continuez à recruter des emplois qui quand même engagent fortement la ville et votre réponse ne satisfait pas puisque vous nous avez envoyé un document dans lequel vous alliez créer un poste de contractuel, c'est qu'il y avait bien une intention derrière, il y avait bien une intention de recruter, puisque vous aviez dit qu'à l'interne, il n'y avait personne qui était pressenti pour ce poste et qui avait accepté ce poste. C'est qu'entre temps il y a eu, je pense, une marche arrière de la majorité, je pense que la majorité ne devait pas totalement être d'accord avec cette décision là, mais ça ne change pas la situation, parce que vous avez créé 5 pôles, vous avez organisé les services en 5 pôles, vous avez créé des postes qui quand même coûtent chers, mais qui ne servent à rien, puisqu'on ne règle pas les problèmes. Il y a des problèmes au Palais du Littoral, au service culturel, si le directeur est parti, est en arrêt maladie, ce n'est pas pour rien, et je vous rappelle que vous nous aviez fait la morale le 17 décembre 2008, le jour où on avait pris cette délibération sur le personnel, et il y a un véritable malaise que la CFDT a relevé déjà en janvier 2009 et qui vous disait : que les collaborateurs doivent garder leur rôle de collaborateur et ne pas s'immiscer au service

culturel. Or même si vous y mettez aujourd'hui Ali DURU, ça sera le 4^{ème} directeur, alors on en a déjà eu 3 qui sont partis, et là ce serait peut être le 4^{ème} directeur, donc je pense qu'il faut vraiment que Monsieur le Maire vous vous comportiez en manager et qu'avec les différents pôles que vous avez mis en place, vous vous penchiez, je termine s'il vous plaît, vous vous penchiez sur ce qui se passe au Palais du Littoral afin que le collaborateur en question qu'a cité Madame WILLOT, reste dans ce rôle de collaborateur. Autre problème qui n'est toujours pas réglé pour la collectivité, parce que c'est bien beau de parler de terrorisme social et de faire la morale à TOTAL, mais vous êtes premier employeur de cette ville et employeur de plus de 750 salariés, qu'advendra-t-il du conflit concernant les animateurs qui ont travaillé plus pour gagner moins puisqu'ils ont travaillé plus de 1900 heures mais étant payés 1600 heures jusqu'à aujourd'hui d'après les rapports que je lis du Comité Technique Paritaire, il n'y a toujours pas de réponse là-dessus, ensuite des problèmes au niveau des crèches où il y a des membres du personnel qui rencontreraient des difficultés, et enfin, sur le licenciement, enfin on a rayé des cadres, un agent qui travaille, je crois, à la piscine Léo Lagrange, pour abandon de poste, alors que le véritable motif, cette personne souffrait d'alcoolisme, et je pense que la collectivité n'aurait pas du le « virer » mais qu'elle aurait dû prendre, le mettre en congés, et réfléchir à le prendre en charge dans le cadre d'une cure, afin de régler le litige. Donc, là on se retrouve avec un membre du personnel qui non seulement souffrait de problème d'alcoolisme, mais qui aujourd'hui se retrouve sans emploi, et après la suite, vous savez qu'est-ce qu'il en advient. Donc, je pense qu'avant de faire la morale à TOTAL, c'est qu'en tant qu'employeur de cette ville, Monsieur le Maire, vous montriez l'exemple et qu'enfin vous agissiez au Palais du Littoral pour que cessent les ingérences de certains collaborateurs sur le personnel du Palais du Littoral.

Monsieur le Maire :

Monsieur RIAH, les collaborateurs représentent le Maire. C'est le but. Donc les collaborateurs représentent le Maire où il est bon de représenter le Maire. C'est ce que j'ai dit aux syndicats, et ils n'ont pas contesté la chose. Et chacun dans son rôle, dans le respect des prérogatives de chacun. Mais les orientations politiques, c'est le Maire qui les fixe, c'est le collaborateur qui vérifie qu'elles sont bien appliquées. C'est son rôle, que vous le vouliez ou non, c'est son rôle.

Monsieur RIAH, ce qui m'intéresse c'est les résultats aussi, et je l'ai dit aux vœux au personnel et je l'ai redit à mes vœux à la population.

Monsieur Féthi RIAH :

Vous vous rapprochez de SARKOZY en fait.

Monsieur le Maire :

Non, non ! Je l'ai dit, on a des équipes formidables, on a des résultats dans beaucoup de domaines et notamment dans le domaine de la politique culturelle Monsieur RIAH, vous n'êtes peut être pas d'accord avec l'orientation politique qu'on mène, culturelle, c'est votre droit d'opposant, moi j'en suis très fier aujourd'hui, parce qu'elle est mise en avant dans beaucoup de lieux et on est aujourd'hui financé sur des choses dont on ne nous donnait pas de financement, parce qu'on est reconnu comme tel. Donc, je ne touche pas une équipe qui gagne, on garde cette équipe, moi je suis très content. Quand aux autres problèmes que vous soulevez, ils sont régulièrement posés et abordés et réglés en comité technique paritaire. Voilà, on a un dialogue social très efficace dans la collectivité on continuera à le mener, mais tout le monde n'a pas toujours raison, Monsieur RIAH, ne comparez pas cette situation, on parlait de démagogie tout à l'heure, avec TOTAL, on ne met pas 800 personnes sur le carreau Monsieur RIAH, ne confondez pas les combats. Personne ne reste sur le carreau dans la collectivité ! et quand vous dites que je joue sur la peur, aujourd'hui, il faut bien informer les gens, je pense que, le Gouvernement, les médias, peut être que vous les soutenez, hein, mais il faudrait l'afficher ? il faut l'afficher !

Monsieur Féthi RIAH :

Non, j'avertis aussi les habitants dans les quartiers de Grande-Synthe.

Monsieur le Maire :

Parce que quand tous les médias sont aux mains d'un seul pouvoir aujourd'hui...

Monsieur Féthi RIAH :

Comme à Grande-Synthe !

Monsieur le Maire :

Où sont les lieux où l'on fait de l'analyse politique, Monsieur RIAH, de l'analyse de ce que l'on est en train de nous faire vivre ? Je pense qu'il est temps aujourd'hui de faire réagir les populations, la

suppression de la taxe professionnelle c'est un drame, tout le monde le dit, vous le contestez ? C'est un drame ! Il ne faut pas le dénoncer ? Dans des collectivités comme les nôtres, qui sommes la collectivité, la communauté urbaine, la plus touchée de France par cette réforme de la taxe professionnelle et ce qu'on portait avant, ce qui a été fait par une équipe du nom de la Gauche ici en 1971, en doublant la TP, c'était bien pour ramener des services aux habitants pour construire des structures aux habitants pour leur permettre de vivre malgré les difficultés sociales qu'elles retrouvaient. Demain on n'aura même plus les moyens de les accompagner dans l'à coté. Donc arrêtez de retourner les choses, je pense qu'il faut dire les choses telles qu'elles sont et il faut mettre les responsabilités, Monsieur RIAH, là où elles sont. Ne dites pas que le Maire est responsable de tout, arrêtez de faire croire ça. Oui vous l'avez dit ! Vous vous êtes senti touché par ce que j'ai dit aux vœux, oui, Monsieur RIAH ! parce que c'est à vous que ça s'adressait !

Monsieur Féthi RIAH :

Je peux répondre ?

Monsieur le Maire :

Quand vous dites, non, non, je réponds à ce que vous me dites, donc on ne va pas continuer la soirée là-dessus. Non, non, on ne va pas continuer là-dessus, simplement, ne vous trompez pas d'adversaire monsieur RIAH quand vous faites des...

Monsieur Féthi RIAH :

Je choisis l'adversaire que je veux, Monsieur le Maire

Monsieur le Maire :

Non, non, parce que vous faites croire n'importe quoi !

Monsieur Féthi RIAH :

Est-ce que je peux terminer ?

Monsieur le Maire :

Parce que c'est ça la démagogie.

Monsieur Féthi RIAH :

Est-ce que je peux rajouter un point ? Tout d'abord votre argument, je ne l'accepte pas, d'abord c'est un échappatoire, non, c'est un échappatoire, parce que je vous parle de votre rôle, je vous appelle à votre responsabilité comme vous avez appelé tout à l'heure....

Monsieur le Maire :

Je les assume !

Monsieur Féthi RIAH :

Laissez-moi terminer. Vous avez appelé Monsieur SARKOZY à sa responsabilité, je vous appelle à votre responsabilité de premier employeur de la ville, et vous me parlez de la taxe professionnelle. S'il y a bien une équipe qui a dès 2007, enfin dès 2008, parlé de la taxe professionnelle, c'est bien nous et à l'époque on nous taxait de misérabilisme parce qu'on disait que l'argent ne serait pas toujours là et je crois que si vous regardez les procès-verbaux de l'époque, on nous taxait à l'époque de misérabilisme, mais je reviens sur l'emploi, c'est notre délibération...

Monsieur le Maire :

Oui, bien sûr, parce qu'il ne suffit pas de dénoncer Monsieur RIAH, il faut se battre pour faire changer les choses, et j'aimerais bien savoir où vous vous battez Monsieur RIAH ? Où vous vous battez, Monsieur RIAH ?

Monsieur Féthi RIAH :

Monsieur le Maire, est-ce que je peux terminer ? Premièrement je suis conseiller municipal, je ne suis pas conseiller régional ni membre député, je me bats...

Monsieur le Maire :

Mais vous êtes un homme politique !

Monsieur Féthi RIAH :

J'ai reçu un mandat des habitants pour me battre sur des idées et je me bats pour ces idées là. J'ai pas reçu mon mandat de votre part, et je crois que je n'ai pas encore rejoint la majorité. Mais ce que je voulais dire par rapport à ces postes de direction et personne ne m'empêchera de le dire, Monsieur le Maire, c'est que la question du collaborateur en question, c'est qu'il est le conjoint d'une adjointe et ce n'est pas la même chose, Monsieur le Maire,....

Monsieur le Maire :

Arrêtez ! Arrêtez ! Monsieur RIAH ! Parce que là, ça vire à l'attaque personnelle.

Monsieur Féthi RIAH :

Ah, non, c'est du public.

Monsieur le Maire :

Ça suffit ! Ça je ne veux pas l'entendre.

Monsieur Féthi RIAH :

Vous avez cité le nom du patron tout à l'heure de TOTAL.

Monsieur le Maire :

Allez, c'est tout ! Moi je n'ai jamais mis en cause de famille. Jamais ! Jamais je n'ai pris cet exemple là, jamais ! Monsieur RIAH ! Et je ne fais pas de la politique depuis deux ans !

Monsieur Féthi RIAH :

Jean SARKOZY, on l'a bien attaqué, c'est le fils du Président, je ne vois pas pourquoi on ne pourrait pas attaquer JLM.

Monsieur le Maire :

A 11 ans, je distribuais des tracts, moi, Monsieur RIAH !

Madame Nathalie DESMAZIERES :

Je pense que si Monsieur RIAH nous laisse un peu prendre la parole dans cet hémicycle, qu'il n'a pas bien entendu ce que j'ai dit tout à l'heure : « ne tombons pas dans le piège tendu du populisme, de la délation et de la politique spectacle ». ça suffit ! lorsqu'on se permet de citer en exemple un salarié dont le cas est évoqué en CTP, il me semble que le comité technique paritaire est quelque chose de confidentiel, je trouve profondément scandaleux qu'on puisse évoquer ceci en public !

Monsieur Féthi RIAH :

Madame DESMAZIERES, premièrement vous n'avez pas de leçon, je réponds Monsieur le Maire parce que j'ai été attaqué, je n'ai pas cité le nom du salarié, et je vous signale que là on est en train de délibérer sur des postes, et c'est clair que je suis avec ce salarié, Madame, je ne suis pas contre lui, mais ce n'est pas de la politique spectacle, vous ce que vous avez fait en début, si je peux terminer Monsieur le Maire pour lui répondre, j'ai été attaqué, donc permettez-moi, vous demandez la parole vous avez pu vous exprimer sans envoyer de courrier...

Monsieur le Maire :

Monsieur RIAH, vous ne m'avez pas demandé la parole, Monsieur RIAH !

Monsieur Féthi RIAH :

Vous voyez, donc dès qu'on vous dérange, vous ne voulez pas qu'on s'exprime. Mais heureusement que le Gouvernement vous laisse vous exprimer avec l'argent du contribuable !

Monsieur le Maire :

Mais Monsieur RIAH, ce n'est pas l'objet de la délibération. D'accord ? Vous amenez ça sur un terrain qui n'est pas l'objet de la délibération. Vous n'êtes pas d'accord avec cette délibération, vous votez contre la délibération. Donc, vous ne participez pas au vote, c'est votre choix. Mais ne venez pas mettre des affaires de personnes derrière ça.

Madame Nathalie DESMAZIERES :

D'autant plus, Monsieur le Maire, il me semble que la délibération porte sur l'embauche d'un directeur de communication, je n'ai pas bien compris le débat là.

Monsieur le Maire :

On confond tout et on saisit l'occasion pour aborder n'importe quoi.

Monsieur Féthi RIAH :

Il y a beaucoup de choses que vous ne comprenez pas Madame DESMAZIERES, parce que vous étiez tellement absente ces temps ci.

Monsieur le Maire :

Le débat est clos. Monsieur TERTULLIANI ?

Monsieur Félix TERTULLIANI :

Il peut y avoir polémique, contradiction, désaccord, mais on n'a pas dit n'importe quoi. Madame DESMAZIERES n'avait qu'à lire le document de travail, elle aurait vu qu'il y avait deux délibérations différentes l'une de l'autre.

Madame Nathalie DESMAZIERES :

Mais, que vous interveniez, Félix que vous interveniez sur cette deuxième délibération, et arrêtez de dire, taisez-vous, je pense que j'ai le droit de m'exprimer. Je pense quand même...

Madame le Maire ? Je n'ai pas compris, Geneviève, votre intervention, Madame le Maire ?

... Je pense quand même que la délibération si elle a été retirée, c'est parce qu'il y a une raison, que vous posiez la question, c'est votre droit tout à fait, mais que vous vous permettiez d'utiliser une délibération pour évoquer le cas d'un salarié de la piscine Léo Lagrange sans le nommer mais tout le monde le connaît, je trouve cela purement scandaleux !

Monsieur le Maire :

Nous, on ne le connaît pas, mais bon. Vous ne participez pas au vote ?

Monsieur Féthi RIAH :

En quoi ça vous regarde qu'on puisse s'exprimer sur une délibération ?

Monsieur le Maire :

On clôt le débat !

Madame Nathalie DESMAZIERES :

Je suis élue, Monsieur RIAH, j'ai été élue comme vous, tout comme vous !

Monsieur Féthi RIAH :

Alors laissez-nous nous exprimer. Vous avez parlé d'identité nationale, vous avez vu comment vous empêchez les gens de s'exprimer ?

Monsieur le Maire :

Mais arrêtez !

Monsieur Féthi RIAH :

Parce que c'est ma couleur qui vous dérange, Madame DESMAZIERES ?

Madame Nathalie DESMAZIERES :

Si vous saviez, Monsieur RIAH !

Monsieur le Maire :

Le problème, c'est quand on vous permet de vous exprimer sur quelque chose...

Monsieur Féthi RIAH :

Mais on sait Madame.

Monsieur le Maire :

... vous dérapez trois sujets plus loin. Voilà c'est le problème, c'est de savoir gérer ses interventions, Monsieur RIAH ! J'ai répondu aux questions, on a fini le vote, vous ne participez pas.

Monsieur Félix TERTULLIANI :

Monsieur le Maire, bon revenons à un peu plus de sérénité.

Monsieur le Maire :

Comment ?

Monsieur Félix TERTULLIANI :

Ne dites pas qu'on a dérapé, c'est le jeu ça. Vous le faisiez dans votre temps !

Monsieur le Maire :

Ce n'est pas un jeu, non, non, moi j'accepte le jeu de l'opposition, de la majorité, pas quand on en fait des problèmes de personnes, parce que ça ce n'est pas un jeu, c'est exactement ce que fait le Président, de monter les gens les uns contre les autres. Et c'est ce qui fait que notre pays est en train de se barrer et que les salariés de TOTAL ils n'ont pas la solidarité qu'ils devraient avoir aujourd'hui. Mais il faut réagir à ça quand même ! et ça commence par notre niveau ! quoi qu'on en dise !

Monsieur Félix TERTULLIANI :

Monsieur le Maire, vous ne pouvez pas, quand vous êtes à la tête d'une entreprise où il y a 750 salariés plus les stagiaires, les apprentis, etc... vous ne pouvez pas empêcher qu'il y ait des dérives ou des accrocs ou des choses comme ça et qu'il est tout à fait légitime qu'on vous le signale. On n'a pas cité de nom !

Monsieur le Maire :

Mais il y a des instances, faites confiance aux instances qui représentent le personnel et avec qui nous sommes en dialogue permanent, que Nicole assume en permanence.

Monsieur Félix TERTULLIANI :

Mais alors, ça voudrait dire que les élus de l'opposition n'ont plus rien à dire !

Monsieur le Maire :

Non, vous pouvez poser des questions, Monsieur TERTULLIANI, sur la délibération qui est là, nous pouvons discuter, vous pouvez montrer votre étonnement, votre désaccord, je l'accepte, mais pas qu'on en fasse des problèmes de personnes, ça vraiment je ne l'accepterai plus. Je ne l'accepterai plus, parce que ce n'est pas le problème de fond. Vous en faites un problème de forme, ce n'est pas le problème de fond.

Monsieur Féthi RIAH :

Monsieur le Maire vous faites ce que vous voulez, mais moi je dénoncerai chaque délibération où on n'aura pas pu s'exprimer. Donc, faites comme il vous plaît, mais il y a un droit et ...

Monsieur le Maire :

D'accord, mais ça prouve le niveau politique !

Monsieur Féthi RIAH :

...Ce droit d'expression, Monsieur le Maire, vous ne pourrez jamais nous l'enlever parce qu'il est inscrit dans la constitution.

Monsieur le Maire :

Ça prouve la différence de la réflexion politique entre la votre et la notre, et la responsabilité des uns et des autres. Donc vous ne participez pas au vote.

Ne participent pas au vote : Félix TERTULLIANI, Geneviève WILLOT, Féthi RIAH, Jean-Claude AUBRUN, Delphine AJUTO, Monique MERLEN

Où ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE

- de créer un poste de Directeur de Communication en application de l'alinéa 5 de l'article 3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, rémunéré au grade d'attaché territorial principal, 9^{ème} échelon,
- de modifier le tableau des effectifs en conséquence pour l'année 2010,
- d'inscrire les dépenses afférentes aux chapitre et article correspondant du budget.

7. mise à disposition d'un agent communal à la Régie de Quartiers de Grande-Synthe

RAPPORTEUR : Damien CAREME

Monsieur le Maire informe l'assemblée que conformément aux dispositions de la loi du 26 janvier 1984 et du décret 2008-580 du 18 juin 2008 modifié, il est proposé de mettre un agent volontaire à la disposition de l'association « Régie de Quartiers de Grande-Synthe » à compter du 15 février 2010.

L'article 11 du décret précité fixe les modalités financières salariales entre cet organisme et la ville de Grande-Synthe, prévoyant le remboursement des salaires et charges afférentes au fonctionnaire mis à disposition.

Une convention explicitant les règles statutaires de mise à disposition et les modalités financières régissant les écritures comptables permettant de valoriser la masse financière des salaires et des charges du personnel mis à disposition doit être signée entre la ville de Grande-Synthe et l'association ci-dessus mentionnée.

Monsieur le Maire :

Cela a fait l'objet d'une consultation de la Commission Administrative Paritaire, qui a donné son accord. Donc je vous propose de vous prononcer sur cette délibération. Y a-t-il des oppositions ? je vous remercie. Des abstentions ? Je vous remercie. Et bonne chance à Philippe MUSZYNSKI, puisque c'est de lui qu'il s'agit, dans ses nouvelles missions.

Monsieur Féthi RIAH :

Juste une remarque, Monsieur le Maire, avant de passer aux délibérations, vous pouvez quand même demander si on a notre avis à donner quoi sur une délibération.

Monsieur le Maire :

Je vous ai regardé, j'ai demandé s'il y avait... Enfin, Monsieur TERTULLIANI peut... j'ai demandé, excusez-moi vous n'avez peut être pas saisi.

Ne participe pas au vote : Selima CHABAB – Patrick EECKHOUDT – Gérald CORMIER – Chaabani LASOA – Geneviève WILLOT – Delphine AJUTO

Où ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE

- de mettre à disposition de l'association « Régie de Quartiers de Grande-Synthe » un agent volontaire à compter du 15 février 2010 ;
- de demander le remboursement des salaires et charges de l'agent mis à disposition à compter du 15 février 2010 ;
- d'adopter les dispositions de la convention de mise à disposition de l'agent de la Ville de Grande-Synthe à l'association « Régie de Quartiers de Grande-Synthe » ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition.

B. PROGRAMMATION

1. Demande de fonds de concours à la CUD au titre de la dotation de solidarité communautaire pour la totale gratuité du transport et des droits d'entrée des écoliers dans les équipements communautaires à vocation pédagogique. - année 2010

RAPPORTEUR : Martial BEYAERT

Monsieur le Maire expose :

Par délibération en date du 22 juin 2006, la Communauté Urbaine de Dunkerque a décidé, au titre de la Dotation de Solidarité Communautaire, de participer aux charges liées au fonctionnement des écoles de ses communes membres.

La finalité de cette participation est d'inciter et de favoriser l'accès de tous les écoliers de l'agglomération aux équipements communautaires à vocation pédagogique, à savoir le palais de l'univers et des sciences, le parc zoologique, le golf public, le musée portuaire et le centre

d'information sur le développement durable, sans que cette initiative n'ait d'incidence financière pour les communes membres.

Pour ce faire, la Communauté Urbaine de Dunkerque a décidé de verser aux communes un fonds de concours, sur le fondement de l'article L 5215-26 du Code Général des Collectivités Territoriales, dont le montant permet d'assurer pour les communes tant la gratuité totale du transport des écoliers de l'agglomération vers les équipements communautaires susvisés que la gratuité totale, pour les écoliers, des droits d'entrée dans ces équipements.

Jusqu'en 2009, les fonds de concours étaient sollicités et versés après la clôture de l'exercice budgétaire, ce qui était susceptible de poser des problèmes de trésorerie pour certaines communes. Pour pallier ces difficultés, à compter de 2010, ils le seront désormais au cours de l'exercice concerné.

Pour ce qui concerne notre commune, le montant prévisionnel des dépenses de fonctionnement supportées par les écoles de Grande-Synthe au titre de l'année 2010 pour le transport et le droit d'accès des écoliers de l'agglomération aux équipements communautaires, dont le détail est annexé à la présente délibération, s'élève à **9 000,00 € TTC**.

Dans ce cadre, conformément à l'article L 5215-26 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de solliciter la Communauté Urbaine de Dunkerque quant à l'octroi d'un fonds de concours correspondant à ce montant maximum prévisionnel.

Le versement d'un premier acompte pourra ainsi intervenir immédiatement, dès la signature de la convention afférente, et le solde, ajusté à due concurrence du montant total des dépenses réellement acquittées, sera versé dès la fin de l'exercice.

Monsieur Félix TERTULLIANI :

J'ai deux remarques à faire, on est pour bien sûr. La première, je suis étonné qu'il faille à chaque fois repasser une délibération, ça c'est une chose, puisque c'est quelque chose qui dure depuis longtemps, qui se répète et qui ne s'arrêtera pas, ce n'est pas souhaitable que ça s'arrête et la deuxième remarque, c'est que, comme la ville de Grande-Synthe a un poids certain sinon un certain poids, que ces 9 000 € ne sont remboursés qu'à la fin de l'exercice, bon, je pense que ça ne nous gêne pas ici, mais je sais que ça gêne certaines petites communes. Oui, je suis d'accord, mais le remboursement n'intervient qu'à la fin de l'exercice.

Monsieur Olivier BERTHE :

C'est cela qui change, justement : il y a un acompte de versé en début d'exercice, et le solde en fin d'exercice.

Monsieur Félix TERTULLIANI :

Alors, j'ai rencontré un Maire à la CUD lors d'une réunion, on a parlé de ça, et puis il me disait que lui n'avait pas envoyé en fin d'exercice, une classe au planétarium parce qu'il était gêné d'un point de vue financier et que l'argent ne lui était remboursé qu'à posteriori. Alors, je pense qu'on pourrait...

Monsieur le Maire :

C'est peut être la modification qui est faite cette année, de donner un acompte pour ne pas faire supporter par les collectivités et on est obligé de la passer tous les ans parce que le montant est fonction des programmes de visites dans les équipements, le montant n'est pas le même d'une année sur l'autre, donc on est d'accord que c'est une délibération mais le montant varie d'une année sur l'autre. Oui, Madame DESMAZIERES ?

Madame Nathalie DESMAZIERES :

Ceci dit, ce que vient de dire Monsieur TERTULLIANI, si il me le permet, relance le débat sur la gratuité des transports et je pense qu'effectivement au niveau de la CUD, il faudrait qu'on relance cette question, permettre à la fois aux scolaires mais aussi à d'autres de pouvoir être transportés gratuitement.

Monsieur le Maire :

On ne va pas parler des élections, mais il y a des projets en cours. Pas forcément pour la gratuité mais pour des cartes comme le syndicat parisien, les « cartes orange », etc... de mettre ça au niveau régional. La communauté urbaine est entrée dans ce tour de table. Ça aura des conséquences. Des oppositions sur cette délibération ? des abstentions ? non. Je vous remercie.

Le Conseil municipal, après avoir entendu ce qui précède, et après en avoir délibéré,, à l'unanimité,

SOLLICITE de la communauté urbaine de Dunkerque l'octroi d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel de **9 000,00 € TTC** pour participer au fonctionnement de (s) école (s) au titre de l'accès des écoliers aux équipements communautaires à vocation pédagogique.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son Représentant à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

2. Demande de fonds de concours à la CUD pour le fonctionnement du Centre d'Initiation à l'Environnement au titre de l'année 2010

RAPPORTEUR : Patrick GARNIER

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de solliciter un fonds de concours auprès de la CUD au titre de l'intervention financière de celle-ci pour le fonctionnement du Centre d'Initiation à l'Environnement conformément au programme de travail 2010.

Le fonds de concours sollicité auprès de la Communauté Urbaine de Dunkerque pour la réalisation de ce programme s'élève à **21 841 €**.

Où il ce qui précède et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter la contribution financière de la Communauté Urbaine de Dunkerque et à signer les conventions relatives à la réalisation de ce programme.

C. URBANISME – AFFAIRES FONCIERES ET IMMOBILIERES

RAPPORTEUR : Olivier BERTHE

1. Vente de terrain – M. et Mme KOUJOUTE – rue des Platanes

Monsieur Le Maire propose à l'Assemblée de vendre à M. et Mme KOUJOUTE la parcelle de terrain, sise rue des Platanes, cadastrée section BB n°399 pour 71 m². Le prix de vente, conforme à l'avis des domaines, est de 1 000 €, auquel s'ajoutent les frais d'acte et frais de géomètre à la charge de l'acquéreur.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur ce dossier.

Où il ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de vendre à M. et Mme KOUJOUTE la parcelle précitée au prix de 1 000 €.

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier et l'acte à intervenir.

CHARGE la SCP THOOR VEVE COUTEAU, notaire à Dunkerque, de la rédaction de l'acte de vente.

2. Vente maison – rue de la Haye – M. et Mme MESSIAEN

Monsieur Le Maire propose à l'Assemblée de vendre à M. et Mme MESSIAEN l'immeuble situé 17 bis, 17 ter rue de La Haye, cadastré section BH n°429 pour 488 m². Le prix de vente, conforme à l'avis des domaines, est de 130 000 € auquel s'ajoutent les frais d'acte et frais de géomètre à la charge de l'acquéreur.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur ce dossier.

Où il ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de vendre à M. et Mme MESSIAEN l'immeuble précité au prix de 130 000 €.

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier et l'acte à intervenir.

CHARGE la SCP THOOR VEVE COUTEAU, notaire à Dunkerque, de la rédaction de l'acte de vente.

3. Cession de terrain - Partenord Habitat/Ville de Grande-Synthe

Monsieur Le Maire expose à l'Assemblée que Partenord Habitat propose de céder gratuitement à la Commune une emprise de terrain située Place Beaufort, aménagée en aire de jeux par la Ville, cadastrée section BC n°164 partie pour 559 m².

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur ce dossier.

Où il ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE d'acquérir à Partenord Habitat à titre gratuit, la parcelle précitée.

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier et l'acte administratif de cession.

D. CONTRATS – MARCHES

1. Etat récapitulatif des marchés lancés en procédure adaptée depuis le 8 décembre 2009

RAPPORTEUR : Damien CAREME

Dans le cadre de l'article L2122-22 alinéa 4 du code Général des Collectivités Territoriales modifié en application de l'article 10 de la loi n°2009-179 du 17 février 2009 pour l'accélération des programmes de construction et d'investissement publics ; Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée qu'il a reçu délégation lors de la séance du Conseil Municipal du 24 mars 2009 afin de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Monsieur le Maire dresse donc l'état récapitulatif des marchés et avenants conclus en procédure adaptée à compter du 8 décembre 2009 et les marchés conclus en appel d'offres.

Le Conseil Municipal

PREND ACTE de la liste des marchés publics attribués par la ville de Grande-Synthe depuis le 8 décembre 2009.

E. FINANCES

1. Débat d'orientation budgétaire

RAPPORTEUR : Martial BEYAERT

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'en application des dispositions prévues aux articles 11 et 12 de la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République codifiées à l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, un débat sur les orientations générales du budget doit avoir lieu au Conseil Municipal dans les deux mois qui précèdent l'examen et le vote de celui-ci. Une analyse financière rétrospective ainsi qu'une étude prospective sont donc proposées à l'assemblée afin d'alimenter le débat et d'expliquer le cadrage financier proposé pour 2010.

Intervention de Monsieur Martial BEYAERT

Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs les membres du conseil municipal

Comment ne pas introduire ce débat d'orientation budgétaire sans souligner le fait qu'il revêt un caractère un peu particulier.

Je ne vous ferai pas offense en mettant l'accent sur les différentes réformes désirées par le gouvernement Sarkozy, mais cette année, j'ai souhaité clairement partir du problème soulevé par ces réformes parfois absurdes, ne privilégiant que le patronat et laissant le plus grand nombre d'entre nous sur le bord du chemin.

Comme vous le savez tous le déficit public va atteindre deux ans de suite un niveau jamais connu sous la Vème République, éclipsant le mauvais record de 6,4% établi lors de la récession de 1993, et s'éloignera durablement de la limite européenne de 3%.

Il faut souligner que la situation des comptes publics s'est dégradée avant même que la crise ne produise ses effets. La Cour des Comptes vient de l'établir clairement : on assiste à une accélération de la dégradation des déficits depuis 2007.

Ainsi, le Déficit de l'Etat s'est aggravé en 2007 alors que la croissance était de 2,3% et il a augmenté de 26% en 2008.

En tout cas, le déficit aura plus que doublé en 2009 et atteindra 8,2% du produit intérieur. Le déficit de l'Etat serait d'environ 115 milliards d'euros en 2010, après 140 milliards en 2009, une amélioration due au ralentissement des mesures de relance et à une croissance du PIB attendue par le gouvernement à 0,75% après -2,25% en 2009.

La dette devrait représenter 80% du PIB fin 2010.

La France est devenue le quatrième Etat le plus endetté de la zone euro par rapport à son PIB alors qu'elle se situait au 8^{ème} rang en 2004.

Le Président de la cour des comptes évoque même le risque d'un emballement de la dette, qui pourrait atteindre 100 % du PIB en 2018.

D'autres composantes du déficit public devraient de plus se détériorer, comme le déficit de la Sécurité sociale qui atteindrait 30 milliards d'euros après 24 milliards en 2009.

Par ailleurs, le projet de budget ne tient pas compte du grand emprunt qui doit être lancé l'an prochain et qui devrait s'élever à des dizaines de milliards d'euros.

Il devrait financer « les priorités nationales », mais aura pour premier effet, mécanique, d'augmenter la dette et la charge d'intérêts sur celle-ci.

Il faut rappeler une réalité qui semble avoir été oubliée : en empruntant sur les marchés chaque année plus de 150 milliards d'euros, le grand emprunt, la France le fait tous les jours.

Il semblerait qu'on soit passé du « travailler plus pour gagner plus » à la deuxième phase du quinquennat : « Emprunter plus pour dépenser plus ». Alors pour palier à cette incompétence de gestion des deniers publics, le gouvernement va mettre en place des mesures pour limiter ses engagements et j'oserai même dire se désengager clairement de certaines politiques publiques que seul, l'Etat se doit d'assumer.

Je vous ferai fi de la réforme de la TP et autres mesurette ne servant qu'une idéologie dogmatique vouée au culte de l'argent.

Nous avons donc du établir ce futur budget, en prenant nos responsabilités et en mesurant les recettes qui seront en baisse dues au propos que j'ai tenu ci-dessus.

Je vous propose donc maintenant une lecture fine de ce futur budget, en déclinant par chapitre les grandes masses le fondant :

Débat orientation budgétaire / budget primitif 2010

Commentaires

Page 1/

RETROSPECTIVE DEPENSES REELLES FONCTIONNEMENT:

Je vous rappelle que 2009 est en réalisé prévisionnel dans l'attente du vote du compte administratif

Ce prévisionnel fait état d'une hausse globale des dépenses de 3.1 % :

Le poste "Intérêts de la dette" reste stable (912k€)

Le poste « Subvention au CCAS pour valorisation des frais du personnel mis à disposition » (791K€) est légèrement en diminution du fait du transfert du bureau du temps de vivre en avril 2009.

Ce transfert explique également la diminution du poste « subventions aux Associations » (5 769K€) puisque le CCAS a pu déduire de sa demande de subvention la part des dépenses relatives à l'animation des seniors (bureau du temps de vivre) qu'il n'avait plus à assumer

Les dépenses de personnel (33 339K) augmentent de 4% par le fait essentiellement des mesures de lutte pour l'emploi qui ont dépassé le niveau prévu.

Le poste "autres frais de personnel" (2 054 K€) a progressé essentiellement du fait des dépenses de formation pour les contrats aidés

Le poste "autres dépenses" (12 197 K€) a progressé de 3.6%

Cette hausse peut s'expliquer par l'augmentation des frais d'énergie (chauffage, électricité, eau), mais aussi par des dépenses nouvelles (manifestations nouvelles comme « Eté au Puythouck », « jardins du Père Noël », animations seniors)

Page 2/

PROGRESSION DEPENSES DE PERSONNEL

Ce graphique met en évidence la part prépondérante des frais de personnel dans le total des frais de fonctionnement. La commune se situe depuis des années au dessus des 50% et donc au dessus des moyennes nationales.

Page 3/

FRAIS DE PERSONNEL NETS :

Pour apprécier le poids réel de la charge de personnel, il faut tenir compte des remboursements correspondants surtout avec la montée en puissance des contrats d'insertion financés par l'Etat.

Ce tableau met en évidence le taux de progression en coût net (représenté par la ligne rouge) et donc la différence entre les dépenses brutes (colonne bleue) et les recettes perçues (colonne jaune)

Entre 2008 et 2009 ce coût net a été en progression de 2.85% soit moins qu'en 2008, ceci du fait, et il me faut le souligner, de la remontée des taux de remboursements de l'Etat

Page 4/

RETROSPECTIVE RECETTES DE FONCTIONNEMENT:

L'ensemble des recettes est en recul par rapport à 2008 (62 323K€ contre 65 254K€) mais 2008 était une année exceptionnelle avec la vente des terrains à Immochan pour un premier acompte de 4.333K€.

Si l'on neutralise la vente d'actifs qui d'un point de vue budgétaire doivent s'imputer en investissement, on a au contraire une augmentation des recettes d'environ 2.7%

Les recettes fiscales ont légèrement progressé du fait de l'augmentation de la DSC (6 357K€)

Les dotations d'Etat, (4 755k€) ont légèrement progressé grâce à la DSU et malgré la baisse de la DGF résultant de la diminution de la population

Le poste "autres recettes" a bien augmenté sur 2009 (7 861K€)

Rappelons que la mise en place du nouveau contrat Caf Enfance Jeunesse en 2008 n'avait pas permis d'obtenir sur 2008 l'avance sur exercice normalement attribuée chaque année, la régularisation est donc intervenue sur 2009

Cette augmentation est aussi due à l'amélioration du taux de remboursement sur les emplois aidés

Page 5/

PROFIL DE LA DETTE COMMUNALE

Ce tableau retrace la dette avant tout nouvel emprunt à souscrire sur 2010

Au 1er janvier de ce nouvel exercice le capital restant dû est constant malgré le nouvel emprunt de 2 000 000€ contracté fin 2009

L'annuité 2010 est en légère augmentation (+ 30 000€) par rapport à 2009

Pages 6 à 19 : qui concerne la réforme ou suppression de la Taxe Professionnelle, je suis persuadé que vous avez pris connaissance avec une attention toute particulière de cette étude sur les conséquences de la suppression de la Taxe Professionnelle. Et la je ne vais pas me lancer dans un grand débat politique, étant certain que l'ensemble du conseil municipal me rejoindra sur ce sujet. Supprimez la Taxe Professionnelle, 8^{ème} préoccupation des chefs d'entreprises lorsqu'ils décident de s'installer sur un territoire... et je dois le dire ce soir, force est de constater que cela n'empêche pas nos entreprises de délocaliser et de se désengager de nos territoires...

Pages 20 à 25 : Statistiques par habitant

Pages 26 et 27 :

LISTE DES INVESTISSEMENTS PLURI ANNUELS

Figurent sur cette liste les grosses opérations d'investissement prévues jusqu'en 2015 avec la répartition des crédits de paiement annuels et les indications sur le déroulement des travaux et les financements acquis ou attendus.

Les prévisions de crédits ne seront définitivement validées qu'en mars prochain dans le document budgétaire du BP

Sur une masse globale pour 2010 de 21.69 M€, on trouve des crédits à hauteur de 6 M€ pour le Complexe sportif du Basroch et pour le Pôle sportif Léo Lagrange.

Et trois nouvelles opérations par rapport à 2009 :

L'aménagement intérieur de la Médiathèque, la relocalisation du Poney Club, et la mise aux normes en matière d'accessibilité des équipements communaux.

Page 28 :

MESURES DE LUTTE POUR L'EMPLOI

Ce tableau retrace l'ensemble des dispositifs mis en place par la commune en matière d'aide à l'emploi avec le nombre de bénéficiaires, le coût brut et net. Sur 2010 la commune va essayer de consacrer le même effort financier qu'en 2009 mais en restant dans les limites fixées pour l'évolution globale du chapitre 012 consacré aux frais de personnel (+1.8%/Réalisé 2009)

A noter que ce tableau reprend les coûts salariaux mais ne fait pas état des dépenses supplémentaires supportées par la Ville telles la formation ou encore l'habillement

Page 29 et 31 :

PRINCIPAUX PARAMETRES PRIS EN COMPTE POUR LA PROSPECTIVE AU FIL DE L'EAU:

Vous trouverez ici, l'essentiel des éléments financiers, en dépenses comme en recettes, qui ont servi à bâtir le scénario au fil de l'eau

Les dépenses d'investissement ont été évoquées précédemment avec le tableau pluri annuel mais il faut ajouter la masse annuelle de 6 millions pour les travaux de maintenance et les acquisitions de matériel et mobilier

Un effort de cadrage supplémentaire est fait sur les dépenses de fonctionnement puisque les dépenses des services (le chapitre 011 principalement) seront limitées au réalisé 2009 -2.5% et les frais de personnel augmentés de 1.8% (contre 4% en 2009) et ce, malgré la reconduction à l'identique des dispositifs de lutte pour l'emploi.

L'enveloppe consacrée aux subventions sera du même niveau que le BP 2009

En recettes il faut insister sur le désengagement de l'Etat et ses répercussions à la baisse sur les finances locales et tout particulièrement sur les dotations (la DGF principalement)

Dans la Loi de Finances pour 2010, l'Etat réaffirme d'ailleurs la participation des collectivités locales à l'effort de maîtrise des dépenses publiques

En matière de fiscalité, la ville maintient la non progression des taux mais nous pouvons espérer une évolution naturelle des bases en plus de l'évolution fixée par la Loi de Finances (+1.2%) ce qui donnerait un produit global de 7.5M€ (contre 7.37M€ au BP 2009)

En ce qui concerne les dotations TPU, la DSC est reconduite pour le montant 2009 dans l'attente des négociations avec la CUD confrontée elle-même, et Monsieur le Maire l'a rappelé tout à l'heure, à la réforme de la taxe professionnelle.

Page 32 et 33 :

SCENARIO FIL DE L'EAU

Les 3 graphiques donnent le résultat des éléments financiers précédents:

En épargne brute, 2010 reste satisfaisant grâce aux mesures de réduction ou plafonnement des dépenses et la prévision d'augmentation de la DSU

Cependant la chute est rapide puisqu'en 2014 cette épargne n'est plus que de 1.77M€

Dans ce contexte, la commune aurait à emprunter dès 2014 autant qu'elle investit et le corollaire serait une capacité de désendettement qui passerait de 4 ans en 2010 à près de 20 ans en 2014

Ce scénario nécessite des corrections pour 2011 et suivants dans la mesure où deux obligations budgétaires légales ne seraient plus respectées :

La dépense liée aux amortissements (1.7M€ environ) qui est une dépense obligatoire ne pourrait plus être financée dès 2014 (correspond au montant de l'épargne brute)

Les recettes propres de la section d'investissement ne pourraient suffire au remboursement du capital des emprunts

Page 34 et 35 :

Le premier scénario de correction propose un nouvel effort sur les dépenses de fonctionnement :

Quelques pistes d'économies aujourd'hui à l'étude (cession RPA Guillain, regroupement des marchés relatifs à l'éclairage public pour booster les offres de prix, nouvelles recettes liées à la télévision d'agglomération etc.) pourraient permettre de diminuer les dépenses à hauteur d'environ 1.8M€

On peut noter déjà une amélioration des résultats sur les 3 graphiques :

L'épargne brute remonte à 3.91M€ en 2014, le niveau d'emprunts est ramené à 2.2M€ et la capacité de désendettement passe de 19.8 dans le scénario fil de l'eau à 6.9 années

Page 36 et 37 :

Un deuxième scénario de correction propose de cumuler cet effort sur les dépenses de fonctionnement avec une diminution des investissements de maintenance :

La masse annuelle de 6 M€ pourrait ainsi être réduite de 50% chaque année soit 3M€

Les 3 graphiques reprenant cette simulation montrent des résultats largement améliorés:

L'épargne brute passe à 4.9M€ en 2014, le recours à l'emprunt serait ramené à 8.2M€ en 2010 puis ne serait utile qu'à hauteur de 1.9M€ en 2014 et la capacité de désendettement retomberait à 4.9 ans en 2014 et 10.6 ans en 2016

La limite « rouge » des 12 ans ne serait ainsi jamais atteinte

Comme vous avez pu le constater, ce budget sera posé et mesuré, nous assumons pleinement et sereinement l'avenir.

En guise de conclusion, je souhaitais faire et dire tout simplement que beaucoup de collectivités telles que les nôtres sont dans l'inquiétude, mais grâce à nos efforts de gestion et d'anticipation, et dans ce contexte peu rassurant, nous avons toujours la possibilité de mettre notre politique pour les Grand-Synthois et au service des Grand-Synthois.

Chaque action mise en place est faite dans l'intérêt général et pour répondre aux attentes de nos concitoyens.

Je vous remercie de m'avoir écouté.

Monsieur Félix TERTULLIANI :

D'abord, on ne peut qu'être d'accord sur les remarques qui ont été faites par rapport à la suppression de la taxe professionnelle. On trouve tous, je pense, criminel de lancer une affaire pareille sans être clair sur la compensation, sur les nouvelles ressources, sur qui va faire quoi, sur qui va payer, comment on va faire. Là-dessus, on partage le même point de vue. Ensuite, il n'en reste pas moins vrai que le Gouvernement de Grande-Synthe, c'est vous, et que bon, Monsieur BEYAERT, il nous

donne des assurances, il nous dit maîtriser un certain nombre de choses, mais nous, on remarque, je fais des remarques à chaud, je n'ai rien préparé, mais je remarque par exemple, que pour une ville comme Grande-Synthe, il y a 52 apprentis et 52 CAE, c'est nettement insuffisant, je veux dire, compte tenu de la jeunesse qu'il y a dans cette ville, il est urgent d'ouvrir des chantiers écoles pour faire mettre la main à la pâte à un certain nombre de jeunes qui n'ont aucune qualification. Parce que je me répète, mais ça fait plusieurs années de suite qu'on le dit, pour pouvoir mettre un pied sur un chantier, il faut un minimum de savoir faire, sinon on ne prendra pas les personnes. Ne serait-ce que pour une question de sécurité du chantier. Ensuite, Monsieur BEYAERT nous a dit qu'il fallait faire, que l'Etat avait demandé un effort de maîtrise, mais l'année dernière, c'était un effort de soutien qu'il fallait faire, ou l'année d'avant. Lorsqu'on vous avait dit que nous aurions préféré que vous lissiez les investissements plutôt que de faire des pics, parce que par rapport à ce qui vient d'être dit, les entreprises et bien, bien des entreprises vont devoir mettre la clé sous la porte dans quelques années, puisque vous allez stopper les investissements et que donc, il n'y aura plus de boulot. Donc la question que j'avais soulevée par le passé, elle se pose bien ici. Ensuite, je voudrais aussi attirer votre attention sur les investissements de maintenance, parce que ça c'est très grave comme sujet, parce que si on ne fait pas un minimum d'investissement de maintenance, on se retrouve rapidement avec des, comment on appelle, des friches et qu'ensuite, la solution ce n'est plus d'entretenir, c'est de raser et de reconstruire, et donc, ça deviendrait impossible. Donc selon nous, il faut faire très attention lorsqu'on décide de limiter les investissements de maintenance, il faut bien mesurer les conséquences de ce qui ne peut pas être fait ou ne serait pas fait parce que, ensuite, on va se retrouver avec des choses toujours pires. Voilà ce qu'on voulait dire pour l'instant et à chaud.

Monsieur le Maire :

D'autres demandes d'intervention ?

Monsieur Félix TERTULLIANI :

J'avais oublié, on regrette beaucoup que le Cabinet KLOPFER ne soit pas là pour nous expliquer ce qui est écrit ici. Parce que vous l'aviez fait venir quand vous aviez fait faire un état des lieux après votre élection, il avait constaté que la ville était bien gérée d'ailleurs, je voudrais quand même le rappeler, et ici, pour une question aussi grave, il aurait été bien que quelqu'un de chez eux vienne nous expliquer les choses.

Monsieur le Maire :

Mais je peux vous garantir que Martial l'a bien fait. Il n'a rien caché, il a redonné tous les éléments. Je pense que le document que vous avez d'une trentaine de pages est vraiment une synthèse et les trois scénarios qui sont à la fin...

Monsieur Félix TERTULLIANI :

Ce n'est pas une critique envers Monsieur BEYAERT !

Monsieur le Maire :

Non, non ! J'ai bien compris, mais on l'a fait intervenir qu'une fois, et, on l'a fait systématiquement tous les ans, l'analyse prospective et rétrospective, tous les ans, il est venu une fois au début, il n'est jamais revenu, cette fois ci comme les autres.

Monsieur Félix TERTULLIANI :

Non, mais ici, Monsieur le Maire, il s'agit quand même d'une question d'importance.

Monsieur le Maire :

La TP ? Ce qu'il nous dit, au mieux nos recettes n'augmentent plus. Voilà, la conséquence, et vous l'avez vu, attendez, il y a des informations, vous l'avez vu dans le document, je voudrais les dire, parce que c'est quand même important, ce qui va à l'encontre de la décision, parce que c'est quand même un Cabinet national qui le dit, et là on l'a laissé dessus, c'est à la page 12 du document, à la fin, alors que la réforme de la taxe professionnelle avait été voulue pour faire en sorte que l'industrie reste en France et ne s'évade pas et qu'on ne taxe plus les biens immobiliers, les machines-outils, ils disent à la fin : « mieux vaut désormais accueillir des services que de l'industrie sans distinction de taille de l'entreprise ». Donc, la décision qui est prise via les modes de compensation vont à l'encontre de ce qu'on recherchait dans la réforme, et ça c'est un élément vraiment, qui prouve bien que ça a été fait n'importe comment, ce que vous disiez au début de votre propos, n'importe comment, et qu'on n'a pas mesuré les conséquences d'une telle décision, il était urgent de faire des cadeaux à ses copains du CAC40 ou du FOUQUETS, comme on veut les appeler. Monsieur TERTULLIANI ?

Monsieur Félix TERTULLIANI :

Ce qui est grave, c'est que cette réforme s'adresse aux plus riches, parce que j'ai entendu un chef d'entreprise sur RMC, ce matin, avec 4 ou 5 camionnettes, il allait payer plus cher en taxe carbone, qu'en taxe, et donc, il se posait la question de savoir s'il allait pas mettre la clé sous la porte.

Monsieur le Maire :

Oui, ça va toucher beaucoup de petites entreprises qui ne payaient pas jusqu'à maintenant et qui vont devoir, qui y seront assujetties. Je n'ai pas compris les 52 apprentis et 52 CAE, c'est ça que vous avez dit ? Non, non ! C'est 52 apprentis mais c'est 180 CAE. Les contrats d'avenir, ce n'est pas forcément des jeunes, c'est les contrats d'accompagnement à l'emploi, c'est les apprentis.

Monsieur Félix TERTULLIANI :

Je l'ai souligné parce que compte tenu de la situation sociale...

Monsieur le Maire :

Les apprentis, on est une des collectivités, si ce n'est la ville, hormis Région et peut être Lille, parce qu'ils en ont beaucoup aussi, qui avons le plus de contrats d'apprentissage. C'est souligné par le CNFPT. Ça a des charges, il faut des maîtres d'apprentissage, il faut régler les frais de formation, il y a beaucoup de charges inhérentes à ça. 52 dans la collectivité, c'est déjà un chiffre énorme. On peut aller plus encore mais c'est déjà un chiffre extrêmement important.

Monsieur Félix TERTULLIANI :

Je sais très bien comment ça se passe par rapport à un apprenti, je pense et je l'avais mis dans mon programme, c'est de créer à travers une entreprise des chantiers d'insertion, des chantiers école, parce qu'on ne peut pas nier la jeunesse dans la ville qui est importante et cette jeunesse est très touchée par le manque de qualification. Les gamins n'ont pas donné l'importance qu'il fallait à l'école et bon, ils se retrouvent à 16, 17 ans, sur le carreau, ils ne pourront jamais intégrer une entreprise malgré tout ce qu'on peut nous dire, parce qu'aujourd'hui entrer dans une entreprise, pour un patron, c'est déjà, faire venir quelqu'un sur un chantier, si jamais la personne se blesse gravement, et bien il est « plombé le gars » et que souvent les entreprises qui sont auprès de nous ce sont des sous-traitants de sous-traitants de sous-traitants, et que donc ils travaillent quasiment pour « peanuts » et que donc, je reste persuadé qu'il faudrait faire un effort sérieux sur cet affaire là.

Monsieur le Maire :

Mais on ne peut pas tout faire, et donc, l'autre effort que l'on fait, qui est le montant des investissements qu'on donne dans les entreprises, permet aussi aux entreprises d'accueillir elles-mêmes des contrats d'apprentissage parce qu'elles ont des marchés, donc, il faudrait qu'on fasse une enquête dans les entreprises avec lesquelles on travaille pour savoir le nombre d'apprentis qu'elles ont, mais c'est déjà, je peux vous l'assurer, énorme et donc on peut rajouter à côté 180 + 60 contrats, ça fait 240 contrats de l'autre côté plus les 50, on est à 300 contrats sur trois types de contrats, c'est vraiment extrêmement important. Ça fait 5,6 millions au total.

Monsieur Félix TERTULLIANI :

Grande-Synthe, et chacun de nous à une époque différente s'en est vanté, on a été pionnier dans bien des domaines.

Monsieur le Maire :

Oui.

Monsieur Félix TERTULLIANI :

Et que donc, un chantier école labellisé, non mais c'est très sérieux, un chantier école labellisé, quelqu'un sort avec un diplôme de base bien sûr, mais un diplôme, ça permet aux jeunes après, même d'aller chercher du travail à « Tataouine » si on veut, mais, parce que pour tout le monde on ne trouvera pas un emploi au pied de son immeuble, ça c'est...

Monsieur le Maire :

Comme j'aimerais bien qu'il y ait un centre de formation, d'apprentissage du bâtiment, et notamment de l'éco construction, parce qu'on en aura besoin dans l'avenir, et qu'il n'y a pas suffisamment de gens formés et que ce serait une bonne filière à développer sur le coin. Il y a des choses qui sont parties, mais c'est un peu compliqué de rassembler tout ça. Lisser les investissements aussi vous m'avez dit, pour fournir du travail aux entreprises plus longtemps, on le fait encore, on l'a fait beaucoup en 2009, on va le faire beaucoup en 2010, on le fera encore, vous l'avez vu dans le tableau

pluriannuel d'investissements en 2011, et je vous prie de croire, et là c'est une autre inquiétude, ce n'est pas en 2011 ou en 2012 que les problèmes vont se poser, mais c'est 2010, discutez-en si vous avez l'occasion avec des entreprises ou avec des architectes notamment qui m'ont dit ne plus avoir d'études à faire, parce qu'il y a beaucoup de collectivités territoriales, les départements, régions, communes qui ne feront plus d'investissements, et vous le savez, c'est 75 % des investissements publics faits par les collectivités, à cause de la réforme de la taxe professionnelle, donc je pense que le secteur du bâtiment va vivre en 2010 vraiment des gros, gros problèmes, et 2011, ça va encore s'accroître. Donc, je ne sais pas comment on va se sortir, encore une fois, des retombées de cette réforme qui est faite à la va vite. Et les investissements de maintenance, vous êtes bien conscients que là aussi on mesure bien cet effort qui devra être fait mais depuis 9 ans maintenant, on investit réellement, on a beaucoup investi dans les écoles, dans les mobiliers, dans les chaufferies, dans la rénovation des salles de sports et donc, on pourra à un moment, parce qu'il suffit d'un petit entretien, plutôt que de faire des gros entretiens qui sont onéreux, il suffit d'avoir un suivi régulier pour pouvoir baisser sans préjudice sur les équipements et de pouvoir aller après, vous savez, souvenez vous des scénarios KLOPFER dans les précédentes années, ce qu'on appelle l'effet ciseaux, le dépassement des seuils limites, il est arrivé deux ans après ou trois ans après, tous les ans on a fait des économies, on a été chercher des subventions, on continuera à le faire pour pouvoir passer, là on est parti dans le scénario le plus correctif à 2016, cela fait 6 ans de vision devant nous, je peux vous garantir de me croire qu'il y a au moins 20 départements qui seront en cessation de paiement cette année, il y en a qui n'ont pas cette chance là, il suffit que nous on gère encore plus près toutes les dépenses de la collectivité pour pouvoir franchir ce cap, sans savoir de quoi demain sera fait, il peut y avoir encore des ajustements. Je pense que l'Etat enfin le Gouvernement ne pourra pas laisser les choses se faire dans l'état sinon on va sur des catastrophes que personne ne maîtrisera, ils devront apporter des correctifs et les 20 milliards, au lieu de les donner, comme c'est annoncé hier dans Marianne, ce que je disais au début, les 20 milliards d'euros d'exonération aux entreprises du CAC40, sans contrepartie, on pourrait les injecter, vous savez l'hôpital, le trou de l'hôpital, on nous en parle souvent, c'est 500 millions d'euros, c'est quoi à côté des 20 milliards, l'argent des collectivités, c'est pareil on peut encore leur en donner, il y a de l'argent, il faut arrêter de nous faire croire qu'il n'y a plus d'argent en France, ça devient, lisez aussi, allez vous renseigner, on devient pour certaines entreprises un paradis fiscal pour les entreprises, c'est quand même aberrant pour un Président qui dit on va lutter contre les paradis fiscaux, qui est en train d'en installer un chez nous à cause de l'ensemble des exonérations qui sont mises en place pour les entreprises.

Monsieur Félix TERTULLIANI :

Un dernier mot sur l'entretien des investissements de maintenance, on avait fait une expérience avec une école, l'école qui est près du Palais du Littoral, on avait mis un toit, autant que je sache, avec un toit il n'y a plus de dépenses d'entretien des terrasses. Et je ne comprends pas qu'ici on n'ait pas poursuivi dans cette voie parce que les terrasses, bon, je ne saurais plus dire maintenant le coût annuel, mais c'est énorme, et ça va continuer cela, parce que si ça fuit dans une école, il faut bien réparer.

Monsieur le Maire :

On a refait tout un plan pendant des années sur les terrasses de la ville, cette année, c'est sûr, il n'y en a pas dans le budget d'investissement, on n'en a pas eu l'année dernière parce que les techniques de mise en œuvre des terrasses aujourd'hui, même dans tous les pays nordiques, ils utilisent les terrasses, même végétalisées pour faire des économies énergétiques, et aujourd'hui on sait faire sans qu'il y ait des dégâts à l'intérieur des bâtiments.

Monsieur Félix TERTULLIANI :

Moi je suis sceptique sur les terrasses.

Monsieur le Maire :

Ici on en a eu, mais c'est des bâtiments des années 70, on en a eu aussi, on le sait sur la place du Courghain, dans les bâtiments des Terrasses, aujourd'hui il y a des modes de fabrication qui sont différents. Voilà, pas d'autres observations sur ce débat ? Oui, Monsieur RIAH ?

Monsieur Féthi RIAH :

Sur la taxe professionnelle, et bien je voulais dire comme je l'avais signalé sur mon blog il y a quelques mois, en 2009, on sera tous d'accord, enfin je pense, en tant que socialiste, Monsieur le Maire, vous êtes d'accord, qu'il fallait réformer cette taxe professionnelle. Est-ce qu'on est pour ou contre, enfin il fallait. Enfin votre camp, le parti socialiste, laissez-moi terminer, le parti socialiste du temps de Monsieur MITTERRAND avait demandé à ce que ce soit réformé. Je pense qu'il y a un manque de pédagogie et c'est pour cela peut être que Monsieur TERTULLIANI avait demandé

pourquoi pas de faire passer ce Cabinet, parce que Monsieur BEYAERT a sauté toutes les pages concernant la réforme, en disant on en a déjà parlé, c'est la réforme, mais c'est parce que c'est tellement compliqué qu'on les a passées ces pages là. Et alors, si un élu déjà qui a eu les documents sous les yeux, ne les a pas trop bien saisis, alors imaginez l'habitant lui, ce qu'il va en tirer, donc il y a un manque de pédagogie, dans un sens j'ai entendu Monsieur BEYAERT qui disait on est hyper endetté et qu'on va être à 100 % du PIB en 2010, enfin de dettes, oui justement, et de l'autre côté on entend Monsieur le Maire dire que l'Etat doit nous donner de l'argent, il y en a. Donc, il y a un problème de pédagogie, je pense qu'il ne faut pas tout mélanger, je pense qu'il aurait fallu que la taxe professionnelle fasse partie du projet dans le cadre du rapport BALLADUR qui je le rappelle au passage a été adopté par la Gauche et par la Droite à l'unanimité, et donc, ce sont deux réformes qui vont de pair. Mais maintenant cette réforme elle est adoptée, la taxe est supprimée. Si, le rapport BALLADUR a été adopté, il y avait l'ancien Maire de Lille, Monsieur MAUROY qui y siégeait et ça a été adopté à l'unanimité, référez vous au Ministère de l'Intérieur et vous verrez la signature de Monsieur MAUROY, c'est un rapport qui fait 14 propositions et qui n'ont pas valeur de loi, maintenant le projet de loi, vous pouvez aller sur le site du Sénat, vous le trouverez, c'est autre chose. Mais, maintenant qu'on sait que cette taxe est supprimée dans la loi de Finances 2010, et bien qu'est-ce qu'on fait ? moi, c'est beau de dire on supprime, on supprime, parce que d'un côté on nous dit, on nous supprime l'argent mais non ne vous inquiétez pas l'ANRU l'argent on l'aura pour construire le centre-ville, pour construire le Courghain, pour construire l'îlot des Peintres, l'argent on l'a. On nous supprime ça, oui mais ne vous inquiétez pas, l'argent on l'a. Donc, l'habitant ne comprend plus, est-ce qu'on perd ou est-ce qu'on ne perd pas ? La compensation, vous avez dit qu'en fait elle sera là, mais elle n'augmentera pas, il n'y aura plus cette dynamique comme vous l'avez dit au Conseil Communautaire, mais entre temps, quand un père de famille ou une mère de famille voit que son budget se réduit, et bien on en prend les conséquences et on réfléchit à changer notre façon de vivre puisque l'on sait que cette taxe est supprimée, puisque le Gouvernement, la Droite est là depuis 2002 et elle continuera à l'être jusque 2012 normalement, donc en attendant qu'est-ce qu'on fait ? Et ce qui est dommage, c'est qu'on n'a pas un portrait, une situation sociale de la ville parce que, en 2008, on nous disait que Grande-Synthe tout va bien, et aujourd'hui on nous dit tout va mal. On n'a pas cette situation, on ne sait toujours pas combien il y a de chômeurs, on ne sait toujours pas dans quelle précarité les gens sont, ce qu'on peut savoir c'est que le CCAS agit beaucoup pour aider les habitants, mais de manière chiffrée, de manière statistique, en tout cas moi en tant qu'élu minoritaire, je n'ai pas ces données là, on ne sait pas vraiment quelle est la situation de notre ville notamment au niveau de l'emploi parce que si les gens retrouvent un emploi, et bien ils paient des impôts, s'ils paient des impôts locaux, ça nous fait augmenter nos recettes, mais si, s'il y a plus de gens qui paient la taxe d'habitation, c'est de l'argent en plus, par contre si vous n'avez que des chômeurs, les chômeurs ne peuvent pas payer la taxe d'habitation, Monsieur le Maire, à moins que, écoutez moi j'ai été au RMI pendant des années, je n'ai pas payé la taxe d'habitation et depuis quelques années je la paie. Donc, il faut bien travailler pour payer un impôt. Et donc, il y a aussi la question de notre politique économique, je profite de cette délibération pour dire par exemple que Décathlon s'agrandit, qu'Auchan s'agrandit, on leur donne une assise commerciale importante, mais est-ce qu'il y a un retour pour l'emploi local, parce que cet emploi là, c'est ça qui va refaire redémarrer la consommation des gens, et ça va créer un cercle vertueux, donc ma question, c'est en attendant qu'est-ce qu'on fait, et dernier point duquel je voulais parler, c'est celui de la masse salariale. Le problème c'est que, Monsieur BEYAERT en a parlé, que la masse salariale dans le total on est au dessus de la moyenne, ça c'est depuis des années, des années, mais à l'époque on avait des ressources financières très importantes, mais quand on sait qu'elles vont peut être pas aller de manière décroissante, mais qu'elles vont stagner, si je comprends bien Monsieur BEYAERT, la masse salariale par rapport au budget, c'est 63 ou 65 %, quelque chose comme ça ? combien ? plus de 63 % l'année dernière c'était 63 %, donc, à un moment donné, vous le savez très bien, si on passe à 70 % c'est le représentant de l'Etat, comme l'a dit Monsieur le Maire l'année dernière, qui prend en charge la ville, qui nous prend sous tutelle. Donc, je sais bien qu'on est en période de crise, mais il y a cette réalité là et on a vu Coudekerque-Branche qui a 24 000 habitants et nous on en a que 21 000, Coudekerque Branche a failli être mis en faillite, quasiment en faillite et qu'elle devait redresser la barre en 2009 et 2010, parce qu'ils avaient augmenté le nombre d'employés et il y en avait un peu plus de 300 pour 24 000 habitants et ils se retrouvent en faillite. Donc, nous demain, cette taxe professionnelle est supprimée et que demain nos recettes vont de manière décroissante et qu'on n'arrive pas à attirer plus d'entreprises et qu'on arrive pas à attirer, c'est-à-dire des gens qui ont un pouvoir d'achat aussi, qui peuvent payer des taxes, et bien où irons-nous ? comment vous faites pour changer la donne d'ici 2014, puisqu'on voit que 2014, dans les documents que vous nous donnez, est une année charnière.

Monsieur le Maire :

Madame DESMAZIERES ?

Madame Nathalie DESMAZIERES :

En tant que pédagogue, je vais faire très court. Moi je pense qu'il faut exiger un référendum sur cette réforme territoriale, en tant qu'élus. Je pense qu'il faut interpeller l'Etat, puis je ne sais pas sous quelle forme, Monsieur le Maire, je ne connais pas toutes les ficelles, mais je pense qu'on peut effectivement exiger un débat et puis essayer de lutter contre ces décisions complètement arbitraires.

Monsieur le Maire :

J'aimerais le croire, mais les 2 100 000 votations citoyennes sur la Poste, qui demandaient un référendum, n'ont pas empêché le Gouvernement, malheureusement, il faudrait peut être recommencer, pour mobiliser les gens, c'est un bon outil. Mais l'Etat reste sourd.

Madame Nathalie DESMAZIERES :

Pourquoi pas, et ceci dit, on disait tout à l'heure que les habitants ont du mal à s'y retrouver, c'est sûr, on a parlé de terrorisme à votre rencontre quand vous parlez de chiffres, pour autant, c'est une réalité. Cette réforme va mettre en danger toutes les collectivités de France, on le sait.

Monsieur le Maire :

Ah toutes !

Monsieur Féthi RIAH :

Mais, pour le terrorisme, Madame DESMAZIERES, c'était une citation de Monsieur CAREME du précédent conseil municipal où vous n'étiez pas présente, mais ce n'est pas grave...

Monsieur le Maire :

Oui, mais elle ne vous était pas adressée à vous, je parlais des employeurs. D'ailleurs c'est une expression qui a été reprise par les délégués syndicaux !

Monsieur Féthi RIAH :

Pourquoi vous la défendez, Monsieur le Maire, elle peut se défendre par elle-même ! Par rapport à la pédagogie, moi je comprends bien qu'on a un Gouvernement de Droite et qui a une politique libérale, vous pouvez toujours dire ça pendant vos 6 années dans l'opposition qui arrivent, et vous l'avez peut être dit dans les années précédentes, mais en attendant qu'est-ce qu'on fait ? C'est-à-dire, moi demain, mon salaire il se réduit, qu'est-ce que je fais ? Je pourrais bien me plaindre, faire des grèves, etc... Oui, on l'a fait, je pense en tant qu'élus de l'opposition, on a été les premiers à le critiquer, on le fait dans notre blog, on le fait dans les manifestations mais comme l'a dit Monsieur CAREME, en attendant, ça va passer, et vous le savez très bien. Il ne faut pas jouer à cache cache, vous savez très bien que cette réforme, elle va passer, donc maintenant en attendant qu'est-ce qu'on fait ? c'est très bien de faire comme vous le faites dans le magazine municipal de parler que du national, en attendant, vous avez eu un mandat des citoyens de Grande-Synthe pour parler de Grande-Synthe, qu'est-ce qu'on fait à Grande-Synthe, Madame DESMAZIERES ?

Monsieur le Maire :

Monsieur RIAH !

Madame Nathalie DESMAZIERES :

Monsieur RIAH, je vais finir par vous répondre parce que vous m'agacez un tout petit peu. Je n'ai pas de leçon à recevoir ni de conseil à recevoir sur les articles que je rédige dans le journal municipal d'une part et d'autre part, je pense que vous êtes un peu sourd. Je viens de dire en tant qu'élus, nous pouvons agir et exiger un référendum sur cette réforme. Il suffit, je ne sais pas, de voter une motion, je ne sais pas comment ça se passe techniquement, même si nous ne sommes pas entendus au moins pour une fois, nous aurons eu l'intelligence de faire l'unanimité, ce n'est quand même pas mal ça !

Monsieur Féthi RIAH :

On l'a fait pour la TP, Monsieur le Maire, la motion on en a déjà envoyé une à Monsieur SARKOZY, on a déjà envoyé plein de courriers !

Monsieur le Maire :

S'il vous plait.

Madame Nathalie DESMAZIERES :

Je parle de la réforme territoriale, Monsieur RIAH.

Monsieur le Maire :

Juste deux explications Monsieur RIAH, quand quelqu'un ne paie pas l'impôt, c'est l'Etat qui compense. Donc ça ne ramènera pas plus d'argent si les gens gagnent mieux leur vie. Je leur souhaite de gagner mieux leur vie, mais pour la collectivité c'est une opération pratiquement transparente. Non, non ! Franchement c'est compensé, les exonérations sont compensées par l'Etat. Donc, au moment, c'est l'exonération, c'est l'Etat qui gagne de l'argent quand la personne est mieux rémunérée. Après il y a une ambiguïté dans ce que vous dites, pour ne pas dire une contradiction. D'abord je ne suis pas responsable de la situation sociale, enfin la ville n'est pas responsable de la situation sociale, si les gens ont un revenu moyen aussi bas, s'il y a autant de demandeurs d'emplois et autant de précarité dans l'emploi, ce n'est pas la faute du Maire. Ben oui ! Mais si ! parce que vous dites on n'a pas de chiffres sur la situation sociale, je l'ai dit tout à l'heure dans mon propos, et je l'ai dit dans mes vœux, on a le revenu moyen annuel le plus bas du département du nord après Denain, donc, ça veut bien dire qu'il y a une préoccupation sociale importante à Grande-Synthe, enfin je veux dire je ne peux pas le dire plus clairement que ça, quelle qu'elle soit, on le sait, il y a une situation sanitaire qui est mauvaise, etc... c'est là, et nous quelles armes on a ? On le fait, vous le voyez et on en a discuté avec Monsieur TERTULLIANI tout à l'heure, qu'est-ce qu'on peut faire ? Et bien, c'est donner des coups de pouce à certaines personnes par deux moyens, on investit et on donne du boulot aux entreprises qui embauchent et qui prennent des gens, deuxièmement, on fait les mesures de lutte pour l'emploi, on a consacré l'année dernière 5,6 millions d'euros. C'est des mesures concrètes, c'est 1130 contrats dans l'année. Voilà, ça c'est notre manière concrète, ce n'est pas du « baratin », les chiffres sont là, vous les verrez, vous les voyez, ils sont sus et connus de tout le monde, donc, voilà, la situation sociale on peut intervenir en partie, mais moi, il y a une date, la date clé elle n'est pas 2014, Monsieur RIAH, elle est 2012, les élections présidentielles et les élections législatives, parce qu'aujourd'hui c'est ça qui est important, parce que si on continue avec ce gouvernement et avec ce Président de la République, les français vont être dans la pire des situations à très court terme, enfin, il se passe en France aujourd'hui ce qui ne s'est jamais passé. Vous avez beau le prendre comme vous voulez et je ne cherche pas d'excuse dedans, mais ceux qui doivent gérer après les situations sociales difficiles, ce n'est pas le Président de la République, ce n'est pas FILLON à Matignon, c'est les élus locaux, Monsieur RIAH. Donc, c'est nous qui recevons dans nos bureaux, dans nos permanences, chacun ici, qui reçoit les habitants, c'est nous qui recevons la misère qui est créée par le gouvernement et par personne d'autre, avec des choix politiques, voilà, il faut appeler un chat un chat, remettre les problèmes là où sont les problèmes et puis de voir, nous, et de nous aider à nous, contribuer à faire en sorte qu'on puisse éponger le plus possible ces problèmes. Et une dernière chose, pour faire en sorte que, oui, on est alarmé donc sur l'avenir des recettes de la collectivité, donc c'est bien ce qu'on propose dans les scénarios, c'est faire des économies sur nos dépenses de fonctionnement, on le propose et c'est ce qu'on va faire pour l'année 2010, l'année 2011 et les années qui viennent. Ce qu'on veut simplement, c'est qu'assurer, et Martial a terminé son propos là-dessus, assurer un avenir aux grand-synthois, assurer que leur ville sera bien équipée, assurer que leur ville sera bien dotée en équipements, qu'ils puissent continuer à y vivre au moins sereinement, à défaut de pouvoir être bien socialement, en espérant que notre attractivité économique fasse en sorte qu'il y ait de l'emploi qui arrive, qu'il y ait des mesures qui arrivent. Vous savez, un emploi, Auchan, c'est 7 % de son chiffre d'affaires avec des grand-synthois, on peut se battre pour qu'il y ait des grand-synthois qui soient dedans, et on le demande et on veillera à ce qu'ils y soient, mais Auchan ne fait pas son chiffre d'affaires avec Grande-Synthe, donc il faut aussi que les emplois bénéficient à toute l'agglomération et dans ce qu'on veut développer aujourd'hui, c'est bien à cela qu'on veut tendre et moi aujourd'hui, ouvrir du commerce ouvrir des petites entreprises comme on le fait sur le parc de l'Etoile, c'est du foncier bâti, c'est du foncier non bâti qui rentre dans les caisses de la ville, et il n'y aura pas de petites économies. Dans l'avenir il n'y aura pas de petites économies. Par contre, on assumera nos dépenses, on assumera nos choix politiques, on continuera nos politiques culturelles, éducatives, en accompagnement de la jeunesse de la ville, en accompagnement de la vie associative parce que on est convaincu que c'est fondamental pour notre population. C'est comme ça que je voulais conclure ce débat d'orientations budgétaires, vous verrez comment c'est retracé dans le budget, mais on ne peut pas nous dire : attention aux dépenses de personnel d'un côté et puis de l'autre côté parler de la situation sociale, oui, on est bien conscient que c'est important. Je peux les baisser, je peux arrêter les mesures pour l'emploi, je vais gagner 5 millions...

Monsieur Féthi RIAH :

Je n'ai pas dit ça, Monsieur le Maire, là vous caricaturez !

Monsieur le Maire :

Et non, ce n'est pas de la caricature, mais quand je mets les choses les unes après les autres, c'est celles-là.

Monsieur Féthi RIAH :

Non, non ! Mais il y a des emplois...

Monsieur le Maire :

Je peux arrêter de faire 5,6 millions, ah ! Je vais tomber à 58 %, je vais être super content !

Monsieur Féthi RIAH :

Monsieur le Maire, je n'ai pas dit ça ! Il y a des emplois que la Mairie recrute des gens bien sûr...

Monsieur le Maire :

Non, non ! Au même nombre d'emplois ! On est exactement au même nombre d'emplois qu'en 2000.

Monsieur Féthi RIAH :

Pourquoi vous vous emportez, Monsieur le Maire ? On est dans un débat.

Monsieur le Maire :

Non, non, je voudrais encore une fois, rétablir un certain nombre de choses, on est exactement au même nombre d'emplois titulaires qu'en 2000 dans la collectivité.

Monsieur Féthi RIAH :

Mais avec 4000 habitants en moins, Monsieur le Maire, c'est cette donnée là !

Monsieur le Maire :

Et alors, je ferme une garderie ? Je ferme un espace Jeunes ? Je ferme quoi pour supprimer des emplois ?

Monsieur Féthi RIAH :

Non, mais est-ce que je peux poursuivre mon propos ?

Monsieur le Maire :

Non, parce que je vois où ça va aller, Monsieur RIAH !

Monsieur Féthi RIAH :

Non, je donne encore une ou deux remarques, et c'est pour ça qu'est fait le débat. Tout à l'heure Madame DESMAZIERES a parlé de démocratie, ça fait avancer la démocratie le débat, avant de demander au gouvernement de débattre, il faut déjà que nous au niveau local on puisse avoir la parole et pouvoir débattre mais on nous dit la dernière fois que la dette de Grande-Synthe en 2001 était de 21 millions je ne sais plus combien, et on nous a dit ensuite qu'aujourd'hui elle serait de 22 millions, vous voyez ça n'augmente pas beaucoup, mais entre temps, on perd beaucoup d'habitants, on en perd 4000, pas seulement sur Grande-Synthe, je vous l'accorde, à Dunkerque, dans la communauté urbaine, mais ce n'est pas mon propos, je n'ai pas dit : n'embauchez plus, Monsieur le Maire, parce qu'il y a des contrats qui sont aidés, qui sont payés par l'Etat. L'Etat participe au financement à hauteur de... pour les CA et les CAE, d'accord ?

Monsieur le Maire :

Vous l'avez, sur 5,6 millions il nous reste 4,1 millions de charges.

Monsieur Féthi RIAH :

Donc, l'Etat participe.

Monsieur le Maire :

Mais il reste 4,1 millions à notre charge !

Monsieur Féthi RIAH :

Je ne parle pas de ça, je parle, Monsieur le Maire, de l'avenir, se projeter. Vous avez parlé d'avenir tout à l'heure, et vous savez très bien qu'on ne pourra pas échapper à cette question puisque vous-même, référez-vous aux procès-verbaux que vous faites voter, dans lequel vous dites : si la taxe professionnelle est supprimée, je dois supprimer 500 emplois. Vous l'aviez dit ou pas dit ?

Monsieur le Maire :

Oui, mais attendez, Monsieur RIAH.

Monsieur Féthi RIAH :

Alors, donc il faut savoir.

Monsieur le Maire :

Monsieur RIAH c'est pour vous donner l'équivalent de ce que représente la taxe professionnelle dans les recettes de la ville. Voilà, c'est une image, c'est une métaphore, oui merci Corinne.

Monsieur Féthi RIAH :

Ecoutez, j'ai été à l'école mais on ne m'a pas appris que c'est ça une métaphore.

Monsieur le Maire :

C'est une métaphore, ne prenez pas comme ça au pied de la lettre. Donc, voilà, on a dit que c'est compensé, il s'est passé beaucoup de choses et puis on a parlé de compensation, on a parlé d'un certain nombre de choses et on vous explique quel est le tableau à ce jour. Voilà. Donc il n'y a pas de vote sur ce débat d'orientations budgétaires. On va passer aux ouvertures exceptionnelles de crédits dépenses investissement avant l'adoption du BP.

Monsieur Martial BEYAERT :

Vous voyez, Monsieur RIAH, on a comme un petit problème de méthode avec vous, enfin je reviens juste là-dessus. C'est quand vous attaquez l'Adjoint aux Finances que je suis, ..

Monsieur Féthi RIAH :

Je ne vous ai pas attaqué !

Monsieur Martial BEYAERT :

...en disant je ne comprends rien à la taxe professionnelle...

Monsieur Féthi RIAH :

J'ai débattu avec vous !

Monsieur Martial BEYAERT :

Non. Moi quand on attaque une personne en disant : elle n'y comprend rien, elle a sauté les pages parce qu'elle n'y comprend rien, ça me dérange un petit peu. Vous savez moi je ne fais pas de la politique en faisant des allégations, en faisant de la suspicion, en faisant des attaques personnelles. Vous devriez peut être changer votre méthode et vous seriez peut être mieux reconnu.

Monsieur Féthi RIAH :

Relisez votre propagande de 2008 !

Monsieur Martial BEYAERT :

Pardon ?

Monsieur Féthi RIAH :

Relisez votre propagande électorale de 2008 et on verra qui est-ce qui parle des personnes et qui est-ce qui parle de ...

Monsieur Martial BEYAERT :

Certainement pas moi, Monsieur RIAH ! Nous on prend nos responsabilités en gestion pour l'instant, donc, ne nous attaquez pas sur ce point là, s'il vous plaît.

Où ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

PREND ACTE de la tenue du débat relatif aux orientations budgétaires.

2. Ouverture exceptionnelle des Crédits Dépenses Investissement avant adoption BP 2010

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que la loi n°88-13 du 5 Janvier 1988 d'amélioration de la décentralisation prévoit à l'article 15 les dispositions suivantes :

« Jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars ou encore le 15 avril les années de renouvellement des Conseils Municipaux, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, le Maire peut, sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater des dépenses

d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédant non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption. L'autorisation mentionnée au présent alinéa précise le montant et l'affectation des crédits ».

Monsieur Le Maire propose les ouvertures de crédits suivant détail annexé.

Oui ce qui précède et après en avoir libéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

EMET un avis favorable à la proposition ci-dessus.

3. Attribution d'une subvention exceptionnelle à la « Fondation de France » au titre de la solidarité avec les populations sinistrées d'HAÏTI

RAPPORTEUR : Damien CAREME

Monsieur le Maire propose à l'assemblée que la ville de Grande-Synthe apporte son soutien aux populations durement touchées par le séisme qui a frappé Haïti le 12 janvier 2010, et, de verser à ce titre une subvention de **6 000 €** à la « Fondation de France ».

Oui ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE

- d'attribuer une subvention de **6 000 €** à la « Fondation de France » dans le cadre de l'action de solidarité envers Haïti.
- d'imputer la dépense sur le crédit ouvert à l'article 6574 du Budget Primitif 2010.

4. Attribution d'une subvention exceptionnelle au « Groupe de Secours Catastrophe Français » au titre de la solidarité avec les populations sinistrées d'HAÏTI

Monsieur le Maire propose d'accorder une subvention de **4 000 €** au « Groupe de Secours Catastrophe Français » afin qu'il fasse l'acquisition de matériel de secours et notamment d'appareils de potabilisation de l'eau qui seront mis à disposition des populations victimes de la catastrophe survenue en Haïti.

Oui ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à verser une subvention de **4 000 €** au « Groupe de Secours Catastrophe Français » ;

IMPUTE la dépense sur le crédit ouvert à l'article 6574 du Budget Primitif 2010.

III. APPROBATION DES DECISIONS PRISES ENTRE LE 8 DECEMBRE 2009 ET LE 9 FEVRIER 2010

1. Remboursement caution Monsieur Didier BAIL – logement de fonction Clemenceau

Le Maire de la Commune de Grande-Synthe,

DECIDE

De rembourser à Monsieur Didier BAIL, la caution d'un montant de 304,90 € versée à son entrée dans le logement de fonction sis 25 rue Clemenceau, Tour Clemenceau (2^{ème} étage gauche) à Grande-Synthe, suite à son départ le 1^{er} décembre 2009.

2. Honoraires Maître MOUGEL, avocat – contentieux SOREVE

Le Maire de la Commune de Grande-Synthe,

DECIDE

De régler les honoraires de Maître MOUGEL, avocat à Dunkerque, qui a défendu les intérêts de la commune devant le Tribunal Administratif de Lille, suite à une requête de la société SOREVE dans le cadre d'un marché public.

Le montant des honoraires, 6009,90 € est imputé sur l'article 6227.

3. Désignation Maître MOUGEL, avocat – contentieux passeports et cartes d'identité

Le Maire de la Commune de Grande-Synthe,

DECIDE

De désigner Maître MOUGEL, avocat à Dunkerque, pour défendre les intérêts de la commune devant le Tribunal Administratif de Lille afin de contester le montant de la dotation de l'Etat allouée à la ville pour l'année 2009 pour la délivrance des passeports et cartes d'identité.

4. Attribution des marchés concernant le service de téléphonie fixe – 6 lots

Le Maire de la Commune de Grande-Synthe,

DECIDE

De signer et de notifier les marchés concernant le service de téléphonie fixe aux sociétés suivantes :

- lot n° 1 : mise à disposition du service de trafic entrant et appels vers toutes destinations y compris les services spécialisés depuis les sites principaux pour un montant maximal par période de **108 000 € HT : COMPLETEL**
- lot n° 2 : mise à disposition du service de trafic entrant et appels vers des services spécialisés depuis les sites secondaires nécessitant une possibilité de restriction des appels pour un montant maximal par période de **64 000 € HT : France TELECOM**
- lot n° 3 : mise à disposition du service de trafic entrant et appels vers des services spécialisés depuis les autres sites pour un montant maximal par période de **32 000 € HT : France TELECOM**
- lot n° 4 : Appels vers toutes les destinations (locales, nationales, internationales et mobiles) depuis les sites secondaires nécessitant une possibilité de restriction des appels pour un montant maximal par période de **32 000 € HT : SFR**
- lot n° 5 : Appels vers toutes les destinations (locales, nationales, internationales et mobiles) depuis les autres sites secondaires pour un montant maximal par période de **16 000 € HT : COMPLETEL**
- lot n° 6 : Liaisons louées pour un montant maximal par période de **8 000 € HT : France TELECOM**

Les marchés sont conclus pour une période allant de la date qui sera notifiée au titulaire par ordre de service jusqu'au 31 décembre 2010 puis reconductibles 1 fois pour une période de 1 an.

5. Souscription de contrats d'assurances – 8 lots

Le Maire de la Commune de Grande-Synthe,

DECIDE

De signer et de notifier les marchés concernant la souscription de contrats d'assurances aux sociétés suivantes :

- lot 1 : assurance du patrimoine à PNAS pour un montant de 61 672,40 € TTC options comprises ;
- lot 2 : bris de machine à PNAS pour un montant de 3 531,81 € TTC ;
- lot 3 : tous risques informatiques à MMA/I.A.R.D. pour un montant de 2 735 € TTC ;
- lot 4 : tous risques expositions à SARRE & MOSELLE pour un taux TTC de 0,1 ‰ – objets fragiles (garantie séjour y compris casse) ; 0,2 ‰ – 0,4 ‰- 0,7 ‰ prix HT (garantie

transport non fragile France Europe Monde) ; prime minimum par exposition 100 € TTC et prime provisionnelle par année : 300 € TTC ;

- lot 5 : responsabilité civile générale à MMA/I.A.R.D. pour un montant de 23 377 € TTC ;
- lot 6 : protection juridique à GROUPAMA PROTECTION JURIDIQUE pour un montant de 2 605,20 € TTC par an et un taux de 0,011 % .
- lot 7 : flotte automobile à VANDAMME pour un montant de 34 785 € TTC plus l'option 2 313 € TTC ;
- lot 8 : risques statutaires à SOFCAP pour un montant de primes annuelles TTC en % taux solution de base – décès 0,20 % ; maladie 2,40 % ; accident 1,75 % pour un total de 4,35 % ;

Les marchés sont conclus pour une durée de cinq ans.

6. Attribution du marché « aménagement des équipements sportifs et des abords du Pôle sport – lot n° 3 : terrains de sports naturels et synthétiques & espaces verts intérieurs

Le Maire de la Commune de Grande-Synthe,

DECIDE

De signer et notifier le marché concernant l'aménagement des équipements sportifs et des abords du Pôle sport comme suit :

Lot n° 3 : terrains de sports naturels et synthétiques & espace verts intérieurs – société ISS ESPACES VERTS pour un montant de 2 420 912,23 € HT (options comprises).

7. Attribution du marché « projet de rénovation urbaine de l'Ilot des Peintres – Mission d'OPC urbain

Le Maire de la Commune de Grande-Synthe,

DECIDE

De signer et notifier le marché concernant la mission d'OPC urbain du projet de rénovation urbaine de l'Ilot des Peintres comme suit :

Groupement SCO/V2R pour un montant de 225 400 € HT.

8. Attribution des marchés concernant les travaux de peinture – revêtement de sols – faux-plafonds – divers bâtiments – 3 lots

Le Maire de la Commune de Grande-Synthe,

DECIDE

De signer et de notifier les marchés concernant les travaux de peinture – revêtement de sols – faux plafonds – divers bâtiments aux sociétés suivantes :

- lot n° 1 : travaux de peinture – revêtement de sols – faux plafonds – divers bâtiments pour un montant maximum annuel de 70 000 € HT : DEPITRE DEVELOPPEMENT
- lot n° 2 : travaux de peinture – revêtement de sols – faux plafonds – divers bâtiments pour un montant maximum annuel de 70 000 € HT : S.M.P.
- lot n° 3 : travaux de peinture – revêtement de sols – faux plafonds – divers bâtiments pour un montant maximum annuel de 70 000 € HT : DK CONSTRUCTIONS

9. Avenant n° 1 au marché visé le 26 juin 2009 concernant l'extension et la réhabilitation du complexe sportif Léo Lagrange – lot 2 : couverture/étanchéité – Société SMAC

Le Maire de la Commune de Grande-Synthe,

DECIDE

De signer et de notifier à la société SMAC l'avenant n° 1 ayant pour objet de préciser les éléments techniques modifiés lors de la phase études d'exécution.

Le montant du marché, après avenant, reste inchangé.

10. Avenant n° 1 au marché visé le 16 juillet 2009 concernant la construction d'un bâtiment vestiaires/tribune et bureaux – pôle sport – OLGGA Architectes.

Le Maire de la Commune de Grande-Synthe,

DECIDE

De signer et notifier à OLGGA Architectes l'avenant n° 1 concernant la construction d'un bâtiment vestiaires/tribune et bureaux – Pôle sport.

L'avenant n° 1 a pour objet de fixer le coût définitif du forfait de rémunération du marché.

Le forfait définitif de rémunération est fixé à la somme de 405 157,73 € HT. Celui-ci est basé sur un coût prévisionnel des travaux arrêté à la somme de 3 858 645,00 € HT (valeur juillet 2009).

11. Avenant n° 1 au marché visé le 18 mai 2009 concernant l'extension et la réhabilitation du complexe sportif Léo Lagrange – lot 14 : traitement des eaux – société HERVE THERMIQUE

Le Maire de la Commune de Grande-Synthe,

DECIDE

De signer et de notifier à la société HERVE THERMIQUE l'avenant n° 1 ayant pour objet d'inclure une prestation complémentaire

Le montant de l'avenant est fixé à 6 672 € HT, ce qui porte le montant total du marché à 398 501,94 € HT.

12. Avenant n° 1 au marché visé le 31 mai 2009 concernant la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en œuvre opérationnelle du projet de renouvellement urbain – Société EGIS CONSEIL

Le Maire de la Commune de Grande-Synthe,

DECIDE

De signer et de notifier à la société EGIS CONSEIL l'avenant n° 1 ayant pour objet de prolonger la mission d'EGIS CONSEIL de 3 mois.

Le montant de l'avenant est fixé à 7 960 € HT. Le montant de la tranche ferme, après avenant, est porté à 275 110,00 € HT.

13. Animation vacances scolaires de février 2010

Le Maire de la Commune de Grande-Synthe,

DECIDE

De fixer le tarif du stage multisport au prix de 2 € par jour.

Les recettes seront imputées au chapitre 013 – article 706.3 du budget communal.

14. Réalisation d'un emprunt de 2 000 000 € auprès de la Caisse d'Epargne Nord/France Europe au titre des investissements de l'année 2009

Le Maire de la Commune de Grande-Synthe,

DECIDE

Article 1 :

De réaliser après de la Caisse d'Épargne Nord France Europe un emprunt de la somme de 2 000 000 € au taux de 3,76 % dont le remboursement s'effectuera sur 15 années.

A noter que la formule de prêt est celle d'un prêt à échéance choisie (9 mois d'anticipation de règlement d'échéance) qui permet de diminuer le coût total en intérêts et de ramener le taux effectifs annuel sur la période à 3,37 %.

Article 2 :

La commune de Grande-Synthe fera la demande de versement des fonds et paiera une échéance annuelle à partir du 25/6/2010.

Article 3 :

La première annuité fera l'objet d'un ajustement éventuel par la Caisse d'Épargne pour tenir compte des dates effectives de mobilisation des fonds par l'emprunteur.

Pour se libérer de la somme empruntée, la commune paiera 15 annuités constantes, reprenant le capital et les intérêts, d'un montant fixé à 172 069,39 € pour un versement des fonds le 25/3/2010.

Le prélèvement de l'échéance sera effectué automatiquement par débit d'office.

Article 4 :

Monsieur le Maire est autorisé à signer le contrat relatif au présent emprunt.

15. Création d'une régie d'avances pour la récupération d'un véhicule volé retrouvé à Pomelen

Considérant le fait que le véhicule Break Peugeot Partner immatriculé 8934 XX 59, qui avait été dérobé le 13 octobre 2009 au CIE du Puythouck a été retrouvé à Pomelen, à la frontière Polonaise et qu'il convient d'envoyer 2 agents communaux pour le récupérer.

Le Maire de la Commune de Grande-Synthe,

DECIDE

Article 1 : Il est institué auprès de Monsieur le Maire de la ville de Grande-Synthe, une régie d'avances pour la récupération pour la récupération d'un véhicule volé au CIE retrouvé à Pomelen, à la frontière polonaise.

Article 2 : Cette régie est installée en Mairie.

Article 3 : La régie fonctionne du 21 décembre 2009 au 10 janvier 2010.

Article 4 : la régie paie les dépenses suivantes : frais d'enlèvement du véhicule auprès du garage, hébergement et restauration des deux agents.

Article 5 : les dépenses désignées à l'article 4 sont payées selon les modes de règlement suivant :

- numéraire

Article 6 : le montant maximum de l'avance à consentir est fixé à 1 220 €

Article 7 : le régisseur doit verser auprès du comptable public assignataire la totalité des pièces justificatives de dépenses (soit une facture pour chaque dépense) dès son retour.

Article 8 : s'agissant d'une régie ponctuelle, le régisseur est dispensé de cautionnement.

Article 9 : le régisseur percevra une indemnité de responsabilité dont le taux est précisé dans l'acte de nomination selon la réglementation en vigueur.

Article 10 : le ou les suppléant(s) percevra(ont) une indemnité de responsabilité dont le taux est précisé dans l'acte de nomination selon la réglementation en vigueur, pour la période durant laquelle il(s) aura(ont) assuré le fonctionnement de la régie.

Article 11 : Monsieur le Maire et Monsieur le Percepteur de Saint Pol sur Mer sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

16. Suppression de la régie d'avances pour la récupération d'un véhicule volé retrouvé à Pomelen

Considérant la nécessité de supprimer la régie citée en objet, suite à la prise en charge directe par l'assurance des frais d'enlèvement du véhicule auprès du garage.

Le Maire de la Commune de Grande-Synthe,

DECIDE

Article 1 : la régie de dépenses instituée par la décision du 14 décembre 2009, visée le 16 décembre 2009 pour les droits suivants : règlement des frais d'enlèvement du véhicule auprès du garage, hébergement et restauration des deux agents, est supprimée.

Article 2 : Cette régie était installée en Mairie de Grande-Synthe.

Article 3 à 10 : Sans objet.

Article 11 : Monsieur le Maire et Monsieur le Percepteur de Saint Pol sur Mer sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

17. Prestations de transports d'enfants (routiers et urbains) – 3 lots

Le Maire de la Commune de Grande-Synthe,

DECIDE

De signer et de notifier les marchés concernant les prestations de transports d'enfants (routiers et urbains aux sociétés suivantes :

- lot 1 : Transports d'enfants dans le cadre des activités scolaires : gymnases, piscines, sorties pédagogiques liées aux projets des écoles et cantines et sorties des centres périscolaires des haltes garderies et des crèches à la société VEOLIA pour un montant minimum de 55 000 € HT et un montant maximum de 220 000 € HT.
- Lot 2 : Transports d'enfants dans le cadre du centre d'initiation à l'environnement à la société DELGRANGE pour un montant minimum de 8 750 € HT et un montant maximum de 35 000 €.
- Lot 3 : Transports d'enfants dans le cadre d'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) périscolaire, ateliers du soir, accompagnement scolaire et camps à la société DELGRANGE pour un montant de 65 000 € HT et un montant maximum de 260 000 € HT.

Monsieur Félix TERTULLIANI :

Oui, j'aurais une demande d'explication, je vois pour le point 17, c'est le dernier, c'est le transport d'enfants, je vois que la Société VEOLIA a eu un marché, mais cette société s'implante de plus en plus sur le dunkerquois, dans le monde ? Oui d'accord. Et alors, qu'est devenu la société de Grand-Fort-Philippe, je crois, qui était en concurrence avec eux pour une ligne, vous aviez reçu les chauffeurs ? Enfin, ils vous avaient sollicité...

Monsieur le Maire :

CARIANE, la Société CARIANE.

Monsieur Félix TERTULLIANI :

Oui CARIANE, qu'est-ce qu'ils sont devenus ?

Monsieur le Maire :

Ils ont été englobés dans VEOLIA. VEOLIA c'est aussi DK Bus Marine.

Monsieur Félix TERTULLIANI :

Ah bon !

Monsieur le Maire :

VEOLIA rachète toutes les sociétés de bus. On en a 3 là, on a VEOLIA et DELGRANGE.

Monsieur Féthi RIAH :

Cariane, ce n'est pas KEOLIS, Monsieur le Maire ?

Monsieur le Maire :

Comment ?

Monsieur Féthi RIAH :

CARIANE c'est KEOLIS.

Monsieur le Maire :

Ah pardon ! Excusez-moi, oui c'est KEOLIS. Ces petites sociétés se font racheter les unes après les autres. C'est L'Oiseau Bleu qui est passé VEOLIA, excusez-moi. C'est encore un resserrement et puis vous savez, VEOLIA ils sont dans l'environnement, il y a des scandales qui naissent aujourd'hui à Bruxelles, sur l'Eau aussi, enfin bref, on en entendra parler. Voilà.

VOTE :

Pour :	35
Contre :	0
Abstention :	0

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôture cette séance à 19 H 40 et donne rendez-vous à l'ensemble des élus le mardi 23 mars 2010.